

# FAIR

Canadian Foundation *for*  
Advancement *of* Investor Rights  
Fondation canadienne *pour* l'avancement  
*des* droits *des* investisseurs



**Rapport d'activité**  
**Juin 2008 – Décembre 2011**

# Table des matières

FAIR Canada – Mission	3
Mot du président	4
Mot du directeur général	5
Responsabilité	8
Gouvernance et Conseil d'administration	10
Équipe FAIR Canada	13
Pourquoi FAIR Canada ?	14
Priorités stratégiques 2011-2012	16
Éducation et communication	17
Initiatives importantes	20
Finances	25
Budget 2011-2012	26
Jalons	27
Contact	28
Annexe A — États financiers audités 2010-2011	29
Annexe B — Rapports et mémoires	34
Annexe C — Bulletins et actualités	37
Annexe D — Médias/couverture de presse	39

# Mission

*FAIR Canada a pour mission d'être une voix nationale, indépendante et crédible des investisseurs . Nous militons pour une plus grande protection des investisseurs dans la réglementation des valeurs mobilières.*

[www.faircanada.ca](http://www.faircanada.ca)

# Mot du président



Au nom du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de présenter ce rapport sur l'action de FAIR Canada pour protéger les droits des actionnaires et investisseurs individuels et promouvoir leurs intérêts.

FAIR Canada a été fondée en 2008 pendant une période de graves troubles financiers et économiques. En projetant le secteur financier du Canada au premier plan de l'actualité, la crise qui secouait l'économie et la finance mondiales nous a offert un tremplin pour commencer à plaider la cause des investisseurs individuels dans un large éventail de débats où il était urgent que leurs intérêts soient représentés. Elle nous a aussi donné l'occasion de comparer les réactions du Canada à la crise avec celles d'autres pays.

Notre Fondation a très vite été considérée comme un organisme indépendant, proactif et capable de défendre de manière compétente, objective et équilibrée les droits des investisseurs canadiens à l'échelle nationale. Elle a acquis la réputation de plaider de manière crédible la cause des investisseurs au Canada et a bénéficié d'une importante couverture médiatique à ce titre. Nous avons fait de grands efforts pour tisser des liens avec les associations militant en faveur des droits des investisseurs et des consommateurs et de la bonne gouvernance des entreprises, au Canada et ailleurs, de même qu'avec les autorités réglementaires des marchés financiers, les organismes d'autoréglementation et les milieux de l'enseignement. Nous continuerons à développer ces relations.

FAIR Canada a remis aux autorités réglementaires, aux organismes d'autoréglementation et à d'autres instances des mémoires sur une large gamme d'enjeux concernant les investisseurs. Citons-en quelques-uns : la gouvernance des principales bourses canadiennes, l'importance de la priorité du client dans la relation conseiller-client, la nécessité d'améliorer la prévention, la détection et la répression des fraudes financières, les dangers que font courir aux investisseurs des produits comme les FNB à levier et à rendement inverse, et un plaidoyer en faveur de la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

Par ailleurs, FAIR Canada a répondu aux initiatives d'organismes réglementant les valeurs mobilières, notamment aux appels à commentaires des autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la réforme du régime d'inscription, sur celle des obligations d'information au moment de la souscription et sur le modèle de relation client-conseiller.

J'envisage l'avenir avec optimisme, car je suis convaincu que FAIR Canada peut encore faire beaucoup étant donné l'attention accordée à tous ces sujets, dont le mérite revient sans aucun doute à ses efforts.

Au nom du Conseil d'administration, je souhaite rendre hommage au dévouement montré par Ermanno Pascutto et ses collaborateurs dans la défense des actionnaires et investisseurs individuels.

FAIR Canada  
Le président du Conseil d'administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stanley Beck'.

Stanley Beck

# Mot du directeur général

FAIR Canada a célébré son troisième anniversaire en 2011. Notre organisme à but non lucratif, pancanadien et indépendant, a été créé à l'automne 2008 avec le mandat de représenter les intérêts des investisseurs canadiens lors de l'élaboration des réglementations sur les valeurs mobilières. Avant sa création, les autorités réglementaires et les pouvoirs publics recevaient les opinions des acteurs du secteur financier, des émetteurs inscrits, des institutions financières et de leurs conseillers juridiques ou autres, mais peu du grand public qu'elles ont pourtant mission de protéger. Les épargnants n'avaient pas les moyens de faire valoir leurs intérêts alors que les milieux financiers et leurs groupes de pression bénéficiaient d'un généreux financement. Certes, quelques défenseurs des épargnants donnaient sans compter de leur temps pour faire prendre en considération le point de vue des non-initiés lors de la définition des politiques, mais avec des ressources si limitées que leur voix n'était généralement pas entendue dans les débats sur les orientations et priorités à établir pour la réglementation des valeurs mobilières.

Devant le besoin criant de mieux faire valoir leurs opinions, j'avais proposé aux conseils d'administration de deux organismes d'autorégulation du secteur financier – le SRM (Services de réglementation du marché inc.) en 2006 et l'ACCOVAM (Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières) en 2007 – la création d'une association de défense des droits des investisseurs. En 2008, les deux organismes convenaient d'utiliser une partie de leurs fonds restreints du secteur financier provenant des amendes pour fonder FAIR Canada et financer son fonctionnement pendant trois ans. C'est peu après le déblocage de la première tranche de fonds que le SRM et l'ACCOVAM ont fusionné et donné naissance à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Le fait que ces deux OAR du secteur aient tenu à financer un organisme de défense des droits des investisseurs en dit long sur le chemin parcouru.



Pendant sa première année, FAIR Canada s'est consacrée à des activités de démarrage et de structuration :

- réunir un conseil crédible, composé d'administrateurs hautement respectés de partout au Canada;
- recruter des spécialistes de la réglementation des valeurs mobilières et des droits des investisseurs;
- tisser des liens avec des organismes s'occupant des droits des investisseurs, de la gouvernance d'entreprise et de la protection des consommateurs pour mieux cerner les préoccupations primordiales des investisseurs;
- nouer des relations avec le plus grand nombre de parties prenantes possible;
- créer un site web bilingue et d'autres moyens de faciliter la communication entre FAIR Canada et les parties prenantes;
- établir des liens avec les écoles de droit et de commerce pour les inciter à créer des programmes sur les droits des investisseurs.

J'ai été le seul employé à temps plein pendant la moitié de notre premier exercice, mais malgré cela, à l'issue de celui-ci, nous avons déjà déposé six mémoires auprès des autorités réglementaires, des bourses ou des pouvoirs publics, émis une alerte à l'intention des investisseurs, lancé la publication de notre bulletin de nouvelles mensuel et commencé à attirer l'attention des médias. Citons notre mémoire au Comité permanent des organismes gouvernementaux de l'Ontario, qui procédait à un examen de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et a adopté à l'unanimité nos principales recommandations. Nos rapports sur les risques des FNB à effet de levier, à rendement inverse et de marchandises ont aussi suscité beaucoup d'intérêt de la part des autorités et médias du Canada, mais aussi aux États-Unis, au Royaume-Uni et à Hong Kong.

Au cours de notre deuxième exercice, nous avons lancé le débat sur les normes fiduciaires au Canada en organisant une conférence sur le sujet. L'une des priorités de FAIR Canada a été d'exiger que les conseillers financiers aient le devoir d'agir au mieux des intérêts de leurs clients. Nous avons remis dix mémoires aux autorités et publié des bulletins thématiques mensuels durant cette deuxième année, notamment une réaction au projet d'*Énoncé de priorités* de la CVMO, dans laquelle nous pressions cette dernière d'instaurer un groupe consultatif d'investisseurs et soulignons qu'il fallait nommer un commissaire reflétant le point de vue des épargnants. Nos autres mémoires portaient sur des sujets comme la nécessité d'une norme visant à privilégier les intérêts du client, les difficultés posées par les plans de bourses d'études et le problème de l'information au moment de la souscription de titres d'OPC. Enfin, FAIR Canada a fait une recommandation au Groupe de travail sur la littératie financière et commenté la protection moindre du public que proposaient les ACVM dans le cas des émetteurs émergents.

À la fin de sa troisième année d'existence, la Fondation était reconnue dans tout le Canada comme un important porte-parole des investisseurs individuels en matière de réglementation. Elle a présenté 25 mémoires cette année-là, en réponse aux appels à commentaires des ACVM et des commissions provinciales de valeurs mobilières, de l'OCRCVM, de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et des gouvernements, chaque fois que le sujet pouvait avoir de l'importance pour les investisseurs individuels (voir la liste complète à l'[annexe B](#)).

# Mot du directeur général

Au fil de ces trois années, nous avons publié des rapports sur des questions importantes que devraient aborder les autorités publiques et réglementaires, comme 1) la gouvernance en matière de réglementation des inscriptions à la cote des grandes bourses canadiennes, 2) la nécessité d'améliorer la prévention, la détection et la répression des fraudes financières ainsi que l'indemnisation des victimes, 3) le signalement aux investisseurs et aux autorités de produits non recommandés comme les FNB à rendement inverse et à levier, et 4) le besoin urgent de soutenir l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement pour qu'il devienne l'unique organisme indépendant chargé, à l'échelle du Canada, de la résolution des différends impliquant le grand public.

*Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada : « Les autorités de réglementation et d'autres doivent collaborer pour établir une voie nationale crédible, cohérente et dotée de bonnes ressources pour les consommateurs dans la réglementation canadienne des valeurs mobilières. »*

Je crois que, même si la Fondation est de création récente, elle a réussi à faire bouger et avancer les choses dans les domaines prioritaires que s'était fixé son Conseil d'administration, notamment les suivants :

- *Meilleure représentation des intérêts des investisseurs au niveau réglementaire* – En 2009, dans un mémoire au Comité permanent des organismes gouvernementaux de l'Ontario et par plusieurs démarches auprès de la CVMO, nous avons fait valoir la nécessité d'un groupe consultatif d'investisseurs. Dans son rapport 2010, le Comité a accepté notre recommandation à l'unanimité, puis la CVMO a annoncé la mise sur pied de son Groupe consultatif des investisseurs. Nous avons aussi collaboré étroitement avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières pour organiser deux tables rondes sur le fait que les investisseurs devraient être représentés par un organisme de défense créé par la loi lors de l'élaboration des réglementations.
- *Proposition d'une autorité pancanadienne* – Nous avons participé au débat sur la création d'une commission des valeurs mobilières unique et obtenu le statut d'intervenant lors du renvoi de ce dossier à la Cour suprême du Canada. FAIR Canada a été le seul organisme de défense des investisseurs à parler devant cette haute cour pour soutenir un tel changement en vue d'une meilleure protection des épargnants.
- *Obligations fiduciaires et respect des intérêts des investisseurs pour les fournisseurs de services financiers* – FAIR Canada a joué un rôle moteur pour demander que les personnes inscrites soient tenues de toujours agir dans le meilleur intérêt de leurs clients. Nous avons ainsi organisé une conférence sur ce devoir fiduciaire en mars 2009 – une première au Canada – puis une table ronde en février 2011 pour faire un suivi sur le sujet. Avant cette conférence, la question avait été abondamment traitée par les autorités du Royaume-Uni, des États-Unis et d'Australie, mais jamais par celles du Canada. La CVMO s'est engagée dans son *Énoncé des priorités 2011-2012* à publier un rapport sur cette obligation fiduciaire.
- *Intervention des autorités à l'égard des FNB à effet de levier, à rendement inverse et de marchandises* – En mai 2009, nous avons alerté les investisseurs sur les dangers de ces fonds et porté le sujet à l'attention des autorités. C'est ainsi que l'OCRCVM a diffusé au mois de juin suivant une note d'orientation rappelant à ses courtiers membres leurs obligations à l'égard de ces produits complexes. Certains courtiers ont décidé d'interdire à leurs conseillers de vendre ces fonds aux investisseurs individuels.
- *Fonds du marché monétaire* – Nous avons signalé en mars 2010 que pour 56 milliards de dollars placés dans des fonds du marché monétaire procuraient des rendements nuls ou négatifs et ce, à l'insu de la plupart des investisseurs individuels, alors que des comptes d'épargne à intérêts élevés rapportaient davantage et sont garantis pas la SADC. Nous avons réclamé que les fonds du marché monétaire soient mieux encadrés.

# Mot du directeur général

- *Gouvernance de la bourse* – Nous avons mené le débat sur le problème de la double fonction commerciale et réglementaire de la Bourse de Toronto (TSX et TSX-V) alors qu'elle doit exercer son autorité sur les sociétés inscrites à sa cote dans l'intérêt du public. Nous pensons que les autorités canadiennes sont maintenant plus conscientes des risques réels que représente ce conflit d'intérêts.

FAIR Canada n'ayant pas le pouvoir de modifier la réglementation des valeurs mobilières, il incombe aux autorités réglementaires, aux gouvernements et au secteur financier de mettre en œuvre des changements qui visent à mieux protéger les investisseurs. Nous constatons que les commissions provinciales des valeurs mobilières et les organismes d'autorégulation, ainsi que divers organismes publics, sont de plus en plus réceptifs au point de vue des investisseurs et plus enclins à préserver leurs intérêts, ce qui est très encourageant.

Nous observons aussi avec plaisir que les autorités réglementaires sont disposées à débattre avec FAIR Canada et d'autres organismes de défense des investisseurs et qu'elles prêtent plus attention aux mémoires et suggestions que notre Fondation et ces autres organismes leur adressent. Certes, il reste beaucoup à faire pour que les investisseurs du Canada bénéficient d'une protection optimale, mais l'ouverture manifestée par les autorités à l'égard d'approches nouvelles dans ce domaine nous rend optimistes.

*« ... au Canada, les défenseurs des consommateurs disposent de moins de ressources, sont moins bien organisés et ont beaucoup moins de pouvoir politique que dans d'autres pays avec lesquels nous sommes familiers. »*

Phil Khoury, The Navigator Company  
Ombudsman pour l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement : Examen externe 2011 (parution : automne 2011)

## L'avenir

FAIR Canada, qui épuisera son financement initial en 2012, recherche de nouvelles ressources financières pour poursuivre son mandat crucial – parler des enjeux de la réglementation des valeurs mobilières au nom des investisseurs de manière crédible et cohérente, à l'échelle canadienne et avec des moyens appropriés. Nous avons déjà beaucoup fait mais de toute évidence, il reste encore plus à faire avant que cette réglementation ne protège efficacement les investisseurs comme elle est censée le faire.

Trois ans après sa création, FAIR Canada s'appuie sur une petite équipe de professionnels qui ont chaque jour à cœur de défendre les intérêts des investisseurs et des consommateurs de services financiers. Pour couvrir tout l'éventail des questions réglementaires du secteur des valeurs mobilières, il faut des professionnels dévoués, travailleurs et passionnés par la protection des épargnants : l'équipe de FAIR Canada est tout cela, et je tiens à la remercier.

Je veux aussi dire à quel point notre personnel apprécie les conseils et l'appui que nous a donnés au cours de ces trois années notre Conseil d'administration bénévole présidé par Stanley Beck.

FAIR Canada



Le directeur général,  
Ermanno Pascutto

# Responsabilité

FAIR Canada répond devant ses donateurs et les investisseurs canadiens de l'utilisation des fonds qu'elle reçoit. Nous avons l'obligation de rendre des comptes et acceptons la responsabilité de l'usage des fonds et nous nous engageons à faire état de nos activités de façon transparente. Nous abordons ci-dessous les différents aspects de la responsabilité de FAIR Canada en vertu de la loi, de son engagement contractuel, de sa structure de gouvernance et de ses efforts pour assurer la transparence.

## Loi

## Contrat

## Gouvernance

## Transparence

- FAIR Canada est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est tenu de respecter les dispositions de ladite loi. La loi impose la nomination d'un vérificateur et la tenue de rapports financiers en bonne et due forme. Les administrateurs de FAIR Canada ont l'obligation fiduciaire, en vertu de la *common law*, d'agir avec honnêteté et de bonne foi dans les intérêts de FAIR Canada. Ils s'engagent également à être diligents dans le contrôle et la gestion des affaires de l'organisme.
- Nos lettres patentes décrivent ainsi l'objet social de FAIR Canada :

Agir comme une ressource et un représentant des investisseurs individuels dans la réglementation et les politiques relatives aux marchés financiers, dans le but de défendre les intérêts des investisseurs et de les protéger des pratiques déloyales, irrégulières ou abusives, notamment en :

  - présentant des mémoires aux organismes de réglementation des valeurs mobilières, aux gouvernements et à d'autres personnes sur les priorités, les politiques, les changements législatifs et la mise en application;
  - appréhendant de manière proactive les enjeux émergents qui touchent les investisseurs individuels et en faisant la promotion d'une réforme pour atténuer les risques de préjudices pour les investisseurs;
  - repérant toute conduite qui pourrait être préjudiciable aux investisseurs et, le cas échéant, en encourageant toute action pour améliorer les droits des investisseurs et leur protection; et
  - toute autre action connexe à ces objets.

## Loi

## Contrat

## Gouvernance

## Transparence

- Les fonds nécessaires pour constituer FAIR Canada ont été fournis par l'ACCOVAM et la SRM (qui ont depuis fusionné pour constituer l'OCRCVM) conformément à un contrat signé en mai 2008, selon lequel les fonds (provenant des fonds restreints, soit de l'argent provenant des amendes) doivent être utilisés pour la poursuite des objectifs décrits dans le contrat, qui correspondent à l'objet social défini dans nos lettres patentes.
- Le contrat entre FAIR Canada et l'OCRCVM prévoit la présentation de rapports écrits semestriels sur les activités de FAIR Canada, à titre de garantie que les fonds sont utilisés comme prévu par les dispositions du contrat. Il exige également que FAIR Canada mette en place un contrôle interne, une gouvernance et des normes éthiques, et produise un exemplaire des résultats financiers audités. L'OCRCVM ne joue aucun rôle dans les activités de FAIR Canada.
- L'OCRCVM a fourni une avance de 1,5 million \$ en 2008. D'autres versements ont été effectués en 2009 et en 2010, et le dernier en 2011 après étude des budgets approuvés par le Conseil d'administration de FAIR Canada, pour un financement total de 3,75 millions \$.

# Responsabilité

Loi

Contrat

Gouvernance

Transparence

- FAIR Canada est dirigé par un Conseil d'administration composé actuellement de dix administrateurs (neuf administrateurs indépendants et le directeur général).
- Le Conseil d'administration a pour mission de désigner et de superviser les membres de la direction, d'approuver les budgets et les résultats financiers, de donner des orientations stratégiques sur les positions prises par FAIR Canada et d'établir des priorités. Comme indiqué ci-dessus, les administrateurs ont une obligation fiduciaire et un devoir de diligence à l'égard de FAIR Canada.
- Le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit (composé d'au moins trois administrateurs indépendants) qui supervise les aspects financiers de l'organisme, notamment la préparation des états financiers audités. Les membres actuels du Comité d'audit sont Stanley Beck, Robert Pouliot et Ellen Roseman.
- Depuis 2008, le Conseil d'administration, composé à l'origine de six administrateurs, en a accueilli quatre nouveaux, pour gagner en diversité et en expertise. En raison de l'expansion, le Conseil d'administration a récemment créé un Comité exécutif.

Loi

Contrat

Gouvernance

Transparence

- FAIR Canada fournit des informations à ses partenaires sur son historique, sa gouvernance, ses priorités stratégiques et ses états financiers sur son site bilingue.
- FAIR Canada rend compte de ses activités à ses parties prenantes sur son site Internet (sur lequel sont publiés tous les mémoires et rapports) et par des bulletins d'information mensuels.
- Nous avons mis en ligne ce bilan d'action en février 2012 et prévoyons de publier à l'avenir des rapports annuels de mise à jour.

*Nos lettres patentes décrivent l'objet social de FAIR Canada : Agir comme une ressource et un représentant des investisseurs individuels dans la réglementation et les politiques relatives aux marchés financiers, dans le but de défendre les intérêts des investisseurs et de les protéger des pratiques déloyales, irrégulières ou abusives...*

# Gouvernance et conseil d'administration

FAIR Canada est régie par son propre Conseil d'administration, qui a pour responsabilité de nommer et de superviser les dirigeants. Le Conseil se compose de représentants de toutes les régions du Canada – deux de l'Ouest, quatre de l'Ontario, deux du Québec, un des provinces de l'Atlantique – et du directeur général. La sélection des neuf administrateurs indépendants s'est faite en fonction des critères suivants :

- connaissance et expérience des marchés financiers;
- spécialisation en matière de droit, d'information financière et de réglementation;
- représentation des diverses régions du Canada;
- représentation des investisseurs, particulièrement des investisseurs individuels;
- réputation d'intégrité et d'attachement au bien public.

Les administrateurs ne touchent aucune rémunération pour siéger au Conseil. Celui-ci se réunit normalement tous les deux mois et tient une réunion de planification stratégique d'une journée entière chaque année. La dernière a eu lieu le 13 octobre 2010. La prochaine se tiendra sous peu. En marge des réunions ordinaires du Conseil, le personnel consulte les administrateurs à propos des mémoires et rapports importants. En 2012, FAIR Canada axera ses activités sur les quatre priorités stratégiques qui figurent dans ses objectifs pour 2011.

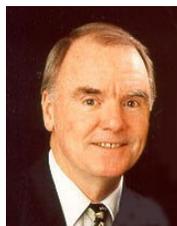
## Comités

Le Comité d'audit se compose de trois administrateurs : Ellen Roseman (présidente), Stanley Beck et Robert Pouliot. Les états financiers de FAIR Canada sont audités, et son exercice court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. L'auditeur nommé par le Conseil d'administration est Cowperthwaite Mehta, un cabinet de comptables agréés spécialisé dans l'audit d'organismes à but non lucratif. De formation récente, le Comité de direction comprend trois membres qui doivent encore être nommés.



**Stanley Beck**  
*Granville Arbitrations Limited*  
*Toronto, ON*  
*Président du conseil depuis juin 2008*

M. Beck a présidé le conseil d'administration de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario de 1984 à 1989. Il est actuellement président de Granville Arbitrations Limited. Membre du conseil d'administration d'un certain nombre de sociétés canadiennes, il préside ceux de GMP Capital Corp. et de 407 ETR Concession Company Ltd. Il a enseigné à la faculté de droit d'Osgoode Hall de 1967 à 1990 et en a été le doyen de 1977 à 1982.



**Stan Buell**  
*Small Investor Protection Association (SIPA)*  
*Toronto, ON*  
*Administrateur depuis février 2011*

M. Buell est le président de la Small Investor Protection Association, organisme national à but non lucratif qui compte plus de 600 membres dans dix provinces canadiennes. En 2010, il a été nommé membre du Groupe consultatif des investisseurs de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.



**Neil de Gelder**  
*Stern Partners Inc.*  
*Vancouver, ON*  
*Administrateur depuis juin 2008*

M. de Gelder a été directeur général de la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique. Il a fait partie d'un grand cabinet d'avocats canadien pendant près de 25 ans, où il était spécialisé dans les fusions et acquisitions, les opérations de financement, la gouvernance d'entreprise et les services financiers. En 2005, il est devenu vice-président directeur de Stern Partners Inc., société de capital-investissement, et il participe à tous les aspects des activités du groupe.



**Stephen Jarislowsky**  
*Jarislowsky Fraser Limited*  
*Montréal, QC*  
*Administrateur depuis juin 2008*

Diplômé de la Harvard Business School, Stephen Jarislowsky a cofondé en 1955 Jarislowsky, Fraser & Company, l'une des sociétés de gestion de placements les plus prospères du Canada. Après en avoir été le président pendant plus de 40 ans, il en est aujourd'hui le président du Conseil et chef de la direction. Cofondateur de la coalition canadienne pour une bonne gouvernance, M. Jarislowsky a reçu des doctorats honorifiques en droit de plusieurs universités canadiennes.

# Conseil d'administration



## **Claude Lamoureux**

*Régime de retraite des  
enseignantes et des enseignants  
de l'Ontario  
Toronto, ON  
Administrateur depuis juin 2008*

Claude Lamoureux a occupé pendant plus de 35 ans des postes de direction dans les secteurs des services financiers, des régimes de retraite et des placements. Premier président et chef de la direction du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, il a supervisé la croissance de ce qui est devenu l'une des plus grandes caisses de retraite au monde, forte d'un actif net de plus de 20100 milliards de dollars, d'un programme de placement novateur et d'une exceptionnelle gamme de services à plus de 250 000 membres. Il a été cofondateur de la coalition canadienne pour une bonne gouvernance.



## **Robert Pouliot**

*Services aux investisseurs FidRisk  
Montréal, QC  
Administrateur depuis mai 2009*

Robert Pouliot est un auteur et cofondateur de la Coalition pour la protection des investisseurs du Québec. Conseiller financier chevronné, il est un spécialiste des questions de crédit, de gouvernance et d'évaluation du risque fiduciaire. M. Pouliot est associé principal et administrateur des Services aux investisseurs FidRisk, société qui aide les caisses de retraite et fondations à évaluer les gestionnaires de portefeuilles et à promouvoir les meilleures pratiques fiduciaires.



## **Ellen Roseman**

*Toronto Star  
Toronto, ON  
Administratrice depuis mars  
2009*

Ellen Roseman a été rédactrice en chef de la section des affaires du *Toronto Star* et y tient toujours une chronique sur les finances personnelles et la consommation. Pendant deux décennies, elle a signé dans le *Globe & Mail* une chronique sur ces deux sujets et sur les fonds communs de placement. Elle a aussi été directrice adjointe de la rédaction du magazine *Report on Business*. M<sup>me</sup> Roseman a écrit plusieurs livres à l'intention des consommateurs et des petits investisseurs.



## **Dawn Russell**

*Université St. Thomas  
Fredericton, NB  
Administratrice depuis novembre  
2011*

Rectrice et vice-chancelière de l'Université St. Thomas de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, Dawn Russell a commencé par pratiquer le droit à Halifax pendant cinq ans dans le cabinet Stewart McKelvey Stirling Scales. Elle a été la première doyenne de la Dalhousie Law School (devenue depuis la Schulich School of Law de l'Université Dalhousie). M<sup>me</sup> Russell a été gouverneure indépendante du Fonds canadien de protection des épargnants de 1998 à 2006. Elle a fait partie du groupe Crawford sur un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières (2005-2007) et du Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières au Canada (2008-2010).



## **Tania Willumsen**

*Willumsen Consulting  
Okotoks, AB  
Administratrice depuis janvier 2010*

Tania Willumsen compte plus de 40 ans d'expérience comme cadre supérieure dans les domaines de la gestion de placements institutionnels et des régimes de retraite. Durant son mandat au conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés, elle a souvent été invitée à s'exprimer sur les problèmes de gestion des régimes de retraite et de gouvernance d'entreprise. M<sup>me</sup> Willumsen participe comme conseillère indépendante à de nombreux comités de fonds de retraite et de placement.



## **Ermanno Pascutto**

*FAIR Canada, directeur général  
Administrateur depuis juin 2008*

Voir biographie en page 15.

# Conseil d'administration

## Anciens administrateurs



### **Ed Waitzer**

*Chaire Jarislowsky Dimma Mooney sur la gouvernance d'entreprises, Université York, et associé, Stikeman Elliott LLP  
Toronto, ON  
Juin 2008—mars 2009*

---

Président du cabinet Stikeman, Elliott LLP de 1999 à 2006, M. Waitzer y demeure un associé principal. Ce spécialiste des transactions financières complexes est également consulté sur des problèmes de gestion publique et de gouvernance. Il a été président (1993-1996) de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (et du Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs) et vice-président de la Bourse de Toronto. Ancien titulaire de la chaire d'enseignement Falconbridge à la faculté de droit Osgoode Hall, il occupe actuellement la chaire de gouvernance d'entreprises Jarislowsky Dimma Mooney. Il est directeur du Hennick Centre for Business and Law de la faculté de droit Osgoode Hall et de l'École de commerce Schulich à l'Université York.



### **Whipple Steinkraus**

*Administratrice  
Toronto, ON  
Juin 2008—janvier 2009*

---

*Whipple Steinkraus a fait partie du Conseil d'administration de juin 2008 jusqu'à son décès prématuré en janvier 2009. Pendant cette brève période, elle a apporté une immense contribution à la Fondation en servant de mentor à Ermanno Pascutto et en focalisant nos réflexions sur l'investisseur individuel et sa relation avec son conseiller financier.*

Avant sa retraite, M<sup>me</sup> Steinkraus avait été la sous-ministre adjointe chargée des pratiques commerciales à l'ancien Ministère de la consommation et du commerce de l'Ontario. À ce titre, elle était responsable de l'application de 21 lois et règlements sur la protection des consommateurs. Membre fondatrice de l'association à but non lucratif Quarter Century Club de Queen's Park, M<sup>me</sup> Steinkraus avait fait partie de son Conseil d'administration et avait supervisé la gestion de ses placements. Elle a été membre de nombreux conseils d'administration et comités, dont la Commission des services financiers de l'Ontario, la Ontario Association of Credit Counselling Services et le Consumers Council of Canada.

# Équipe FAIR Canada



## **Ermanno Pascutto**

*Directeur général  
Depuis juin 2008*

Ermanno Pascutto compte près de 30 années de carrière comme cadre supérieur dans la réglementation des valeurs mobilières et comme praticien du droit au Canada et à Hong Kong. Il est le premier directeur général de FAIR Canada et l'ancien directeur général de la CVMO. Avant d'entrer à la CVMO, il a été directeur de la division de la politique du marché à la Bourse de Toronto. Il a été administrateur indépendant de Services de réglementation du marché inc., qui a fusionné avec l'ACCOVAM pour former l'OCRCVM en juin 2008. M. Pascutto a occupé le poste de vice-président du Conseil de la Commission des valeurs mobilières et des contrats à terme de Hong Kong.



## **Ilana Singer**

*Directrice adjointe  
Depuis août 2009*

Ilana Singer est directrice adjointe de FAIR Canada. Elle participe à toutes les activités quotidiennes de la Fondation. Grâce à sa maîtrise courante du français, elle est la principale représentante de FAIR Canada au Québec. Avant de se joindre à FAIR Canada, M<sup>me</sup> Singer était conseillère principale aux Affaires internationales à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), où elle s'intéressait aux droits des actionnaires et des investisseurs dans une perspective mondiale. M<sup>me</sup> Singer a aussi dirigé l'équipe de la CVMO durant l'évaluation du cadre de réglementation des valeurs mobilières en Ontario réalisée par le Fonds monétaire international.



## **Marian Passmore**

*Directrice associée  
Depuis avril 2011*

Marian Passmore est directrice associée. Avant de se joindre à FAIR Canada, M<sup>me</sup> Passmore était directrice associée du groupe des Affaires réglementaires d'Advocis, l'association des conseillers en finances du Canada, où elle s'occupait de nombreux dossiers stratégiques d'importance pour le secteur des services financiers. M<sup>me</sup> Passmore est avocate. Elle a fait son stage et a pratiqué comme avocate au contentieux chez Osler, Hoskin & Harcourt LLP et elle a travaillé comme conseillère juridique au sein du service juridique interne d'Ernst & Young LLP, s.r.l./s.e.n.c.r.l.



## **Lindsay Speed**

*Conseillère en recherche  
Depuis juin 2010*

Lindsay Speed est conseillère en recherche auprès de FAIR Canada. Elle est avocate depuis 2010 et entretient depuis longtemps un intérêt pour la réglementation des valeurs mobilières et la protection des investisseurs. Elle détient un baccalauréat en commerce et un diplôme de droit de l'Université de Windsor. Avant de se joindre à l'équipe de FAIR Canada, M<sup>me</sup> Speed a travaillé pendant l'été et fait son stage chez Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L, s.r.l.

# Pourquoi FAIR Canada ?

## Ajouter une voix au débat public



Le secteur des services financiers joue un rôle important dans la vie des Canadiens. Avec le temps, les produits financiers sont devenus de plus en plus complexes. Ces dernières années, les particuliers ont été contraints de prendre plus de responsabilités financières pour assurer leur retraite et pour se constituer d'autres filets de sécurité afin de couvrir d'importants besoins financiers. Les autorités de réglementation font peser de plus en plus de responsabilités sur les investisseurs : ils attendent d'eux qu'ils lisent et comprennent des documents d'information compliqués en oubliant que la plupart des Canadiens ne disposent ni du temps ni de l'expertise nécessaires pour s'acquitter de cette tâche.

Dans ce contexte, il n'a jamais été plus important de pouvoir faire appel à une fondation professionnelle et indépendante qui représente les intérêts des investisseurs canadiens. Les décisions importantes concernant la réglementation des investissements et des marchés boursiers canadiens en général ne prennent souvent pas en compte le point de

vue de l'investisseur particulier, à moins qu'un avis sérieux et constructif ne soit fourni sur le sujet.

FAIR Canada s'est efforcé de combler un vide dans le secteur de la défense des consommateurs canadiens qui avait besoin d'un représentant expert, indépendant et s'appuyant sur des ressources sûres pour défendre les intérêts des investisseurs dans l'élaboration de la réglementation des valeurs mobilières.

## Peu de représentants des investisseurs au Canada

Un rapport d'expert du Pr. Julia Black, commandité par le Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières au Canada (2006), a relevé que [TRADUCTION] « *Les défenseurs des consommateurs peuvent jouer un rôle essentiel en communiquant les intérêts et les besoins des investisseurs individuels aux autorités de réglementation. Il y a beaucoup de défenseurs des consommateurs individuels actifs et motivés au Canada et quelques groupes de défense. Cependant, dans l'ensemble, les organismes de défense des consommateurs nationaux établis, plus importants, n'interviennent pas activement dans la réglementation des valeurs mobilières. Cela tranche avec la situation qui règne en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. S'il y a beaucoup de particuliers actifs et motivés, il n'existe pas de réelle voix nationale, cohérente, dotée de bonnes ressources représentant les intérêts des investisseurs individuels canadiens dans la réglementation des valeurs mobilières.* »

L'une des recommandations clés du rapport d'expert était la création d'un organisme de défense des investisseurs : [TRADUCTION] « *Les autorités de réglementation et d'autres doivent collaborer pour établir une voix nationale crédible, cohérente et dotée de bonnes ressources pour les consommateurs dans la réglementation canadienne des valeurs mobilières.* »

### Représentants du secteur

FAIR Canada représente les consommateurs, pour faire en sorte que la voix des investisseurs s'exprime au cours du processus réglementaire d'élaboration des politiques. Alors que les investisseurs individuels manquent souvent des connaissances, de l'expertise et du temps nécessaires pour apporter leur contribution, le secteur des investissements participe au débat en s'exprimant avec force et avec une connaissance fine des rouages de la finance. Pour que toutes les parties prenantes soient entendues, il est important que les autorités de réglementation reçoivent une contribution constructive et rigoureuse centrée sur les intérêts des investisseurs. FAIR Canada tente d'améliorer le processus d'élaboration des politiques en proposant un point de vue différent de celui du secteur financier, dont l'influence est forte et qui s'appuie sur des ressources importantes, et dont les activités de lobbying et de présentation de mémoires sont dues à : des sociétés du secteur des placements, des cabinets d'avocats, des cabinets de comptables et d'autres prestataires de services aux ressources considérables du secteur financier, de même que des organismes du secteur et des groupes de défense d'intérêts particuliers, notamment :

- |   |   |
|---|---|
| Association des conseillers en finances du Canada (Advocis) | Association des conseillers en gestion de portefeuilles du Canada |
| Alternative Investment Management Association               | Institut des fonds d'investissement du Canada                     |
| Association des banquiers canadiens (ABC)                   | Association canadienne du commerce des valeurs mobilières         |
| Exempt Market Dealers Association of Canada                 | Managed Funds Association   |
| Federation of Mutual Fund Dealers                           | Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada          |
| Independent Financial Brokers of Canada                     | Association des distributeurs de REEE du Canada                   |
| Investment Advisor Association                              |   |

# Pourquoi FAIR Canada ?

## **Asymétrie**

Il y a clairement un déséquilibre dans la représentation des parties prenantes au processus d'élaboration des politiques. Étant donné les ressources considérables déployées par le secteur des placements pour s'assurer que ses intérêts soient pris en compte, il est essentiel que les investisseurs puissent compter sur un mandataire crédible pour représenter leurs intérêts s'ils ne sont pas en mesure de se défendre eux-mêmes. Même si FAIR Canada est une fondation relativement petite, aux ressources financières limitées, elle s'efforce de proposer un point de vue opposé en représentant les intérêts des investisseurs individuels au cours du processus d'élaboration des politiques.

*Les autorités de réglementation font peser de plus en plus de responsabilités sur les investisseurs : ils attendent d'eux qu'ils lisent et comprennent des documents d'information compliqués en oubliant que la plupart des Canadiens ne disposent ni du temps ni de l'expertise nécessaires pour s'acquitter de cette tâche.*

## **Défense des consommateurs**

Il existe d'autres organismes de défense des consommateurs au Canada qui représentent les intérêts des investisseurs individuels. Cependant, ces organismes ne sont pas d'envergure nationale et ne proposent pas des services bilingues, disposent de ressources financières limitées et reposent en général sur les services de bénévoles pour représenter les intérêts des investisseurs individuels. Ils se concentrent souvent sur la relation entre les investisseurs et les conseillers/institutions financières. Il existe aussi d'ardents défenseurs indépendants des droits des investisseurs qui, même s'ils ont fait des efforts héroïques sans le moindre financement, ne peuvent pas, en agissant seuls, peser pour exiger des règles du jeu équitables ou garantir que la voix des investisseurs soit entendue dans le processus de réglementation des valeurs mobilières.

## **Pour plus d'équité**

Les commissions de valeurs mobilières canadiennes ont le mandat légal de protéger les investisseurs des pratiques déloyales, abusives et frauduleuses et de favoriser des marchés financiers justes et efficaces. Dans le processus d'élaboration des politiques et des priorités, les organismes de réglementation reçoivent une importante contribution de la part des émetteurs assujettis et des institutions financières, de leurs conseillers juridiques et autres, ainsi que de groupes de pression du secteur. Cependant, les organismes de réglementation (y compris les OAR) et le gouvernement reçoivent peu de contributions des investisseurs individuels. Les intérêts des institutions financières, des émetteurs assujettis (notamment de leurs administrateurs et dirigeants) et de leurs conseillers divergent souvent de (ou sont même tout à fait contraires à) ceux des investisseurs individuels et des actionnaires. Lorsque les organismes de réglementation tels que les membres des ACVM publient des appels à commentaires concernant des réformes du cadre juridique, ils reçoivent en général des mémoires bien formulés et très persuasifs de parties prenantes aux marchés des valeurs mobilières, motivées par la recherche de profits, mais pas des investisseurs individuels.

Les organismes de réglementation et les gouvernements qui engagent des réformes pourraient recevoir un soutien constructif de la part des investisseurs individuels, en particulier lorsque les réformes se heurtent à l'opposition ferme du secteur financier. Avant la création de FAIR Canada, le processus public d'élaboration des politiques et des priorités (y compris pour l'amendement de lois) manquait d'équilibre, car les investisseurs individuels étaient clairement sous-représentés. La présence de FAIR Canada contribue à apporter un équilibre fort nécessaire dans le processus d'élaboration des politiques de réglementation .

# Priorités stratégiques

Les priorités de FAIR Canada sont établies par le Conseil d'administration lors d'une réunion annuelle de planification stratégique. La dernière réunion s'est tenue le 13 octobre 2010 et la prochaine doit avoir lieu bientôt. Les quatre priorités stratégiques actuelles sont les suivantes :

## Représentation des investisseurs individuels

Renforcer la représentation des investisseurs individuels dans la réglementation des valeurs mobilières, et particulièrement auprès des principales commissions des valeurs mobilières provinciales et des OAR nationaux.

## Conflits dans la relation client-conseiller

Aligner les intérêts dans la relation client-conseiller, particulièrement à la lumière du débat sur la norme fiduciaire aux États-Unis et des événements qui s'y rapportent dans les pays clés, en promouvant une norme destinée à privilégier les intérêts des clients.

## Frais élevés des FCP et d'autres produits

Étudier et analyser l'impact des produits complexes à frais élevés sur les rendements des investisseurs. FAIR Canada soumettra ses propositions aux organismes de réglementation des valeurs mobilières et aux gouvernements pour aider à améliorer, clarifier et contrôler la communication d'informations pertinentes.

## Améliorer la prévention de la fraude et l'indemnisation

Encourager les gouvernements et les autorités de réglementation à améliorer la prévention, la détection, les enquêtes sur les fraudes, la répression des fraudes financières et l'indemnisation des victimes.

# Éducation et communication

À titre de représentant des intérêts des investisseurs canadiens, FAIR Canada milite pour une plus grande protection de ces derniers dans le domaine de la réglementation des valeurs mobilières en favorisant une meilleure connaissance des enjeux et en formulant des recommandations constructives pour l'élaboration de politiques.

## Site Web

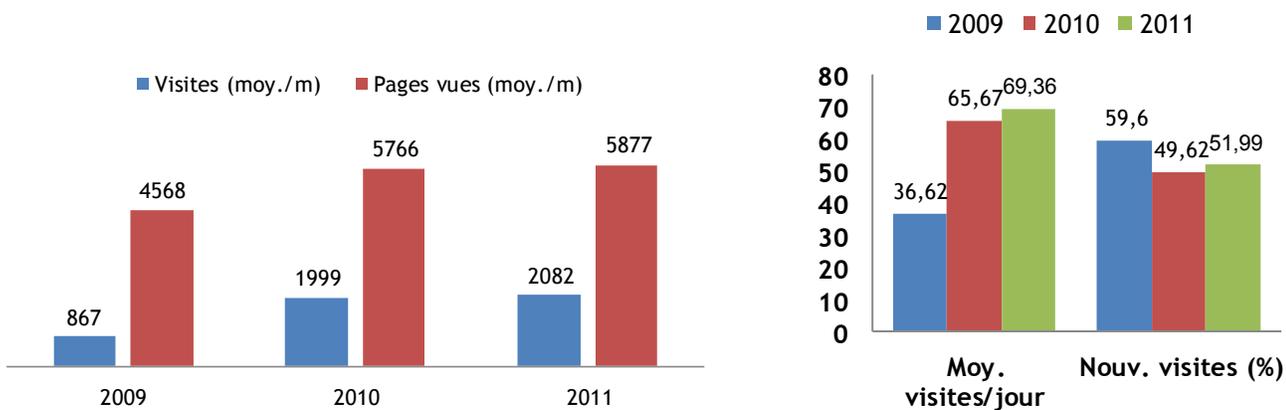
Le site Web bilingue de FAIR Canada est le principal moyen de communication de la Fondation avec les parties prenantes. FAIR Canada s'applique à renseigner les investisseurs, les organismes de réglementation, les pouvoirs publics, le secteur, les médias et d'autres parties sur des questions d'importance pour les investisseurs et du point de vue de ceux-ci. Dans des articles concis publiés sous les rubriques Actualités et Dialogue de notre site Web, nous offrons des réflexions et proposons des liens vers des sources d'information complémentaires, que ce soit nos mémoires, des mises en garde à l'intention des investisseurs, des nouvelles concernant les organismes de réglementation, des nouvelles importantes d'ordre législatif ou stratégique en matière de réglementation des valeurs mobilières, des articles de presse instructifs, des conférences pertinentes ou des rapports d'intérêt pour les investisseurs.



Les statistiques d'activité du site Web de FAIR Canada sont en constante progression. Le nombre moyen de visites et de pages consultées par mois augmente d'année en année, tout comme le nombre moyen de visites par jour, qui s'élève à 69. Même si le pourcentage de nouvelles visites s'est stabilisé, la Fondation gagne en notoriété; le fait que 52 % des visites soient nouvelles indique que FAIR Canada continue de se faire connaître et de susciter l'intérêt de nouvelles personnes et organisations.

Des investisseurs qui ont des plaintes ou des demandes de renseignements à formuler communiquent régulièrement avec FAIR Canada après avoir trouvé des informations sur son site Web.

## Activité du site Web



## Médias sociaux



Afin de rejoindre et d'informer un vaste public, FAIR Canada s'est dotée d'une page Facebook, d'un groupe LinkedIn et d'une présence sur Twitter. Nos publications sur ces sites renvoient le lecteur à notre site Web.

# Éducation et communication

## Conférences et événements

Seule ou avec des établissements d'enseignement et d'autres groupes orientés vers les investisseurs, FAIR Canada organise des événements sur des sujets d'intérêt afin de stimuler le débat et d'encourager des initiatives de nature à améliorer la protection des investisseurs. En janvier 2010, nous avons organisé une table ronde à laquelle ont participé 25 ardents défenseurs des droits des investisseurs. En mars 2010, FAIR Canada et le Hennick Centre for Business and Law ont lancé le débat sur le devoir fiduciaire au Canada avec la conférence intitulée *La norme fiduciaire et au-delà : Repenser la relation entre le conseiller financier et son client*, qui a réuni 130 participants. Ce premier événement sur le sujet a été suivi par une table ronde sur la norme fiduciaire en février 2011, elle aussi organisée conjointement par FAIR Canada et le Hennick Centre. En avril 2011, FAIR Canada a organisé avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières le Symposium sur les groupes consultatifs d'investisseurs, où des spécialistes étrangers sont venus parler de groupes consultatifs d'investisseurs qui existent chez eux.



- 6 avril 2011            Symposium sur les groupes consultatifs d'investisseurs
- 23 février 2011        Table ronde sur la norme fiduciaire 2011
- 25 mars 2010          *La norme fiduciaire et au-delà : Repenser la relation entre le conseiller financier et son client*  
(organisateur : FAIR Canada et le Hennick Centre for Business and Law)
- 25 janvier 2010        Table ronde de défenseurs des droits des investisseurs

### Cours sur la protection des investisseurs

De 2009 à 2011, FAIR Canada a organisé, conjointement avec l'Osgoode Hall Law School, le cours sur la protection des investisseurs qui s'est donné sur une base hebdomadaire dans les locaux du cabinet d'avocats Stikeman Elliott. Donné par les professeurs Ed Waitzer (Chaire Jarislowsky Dimma Mooney en gouvernance d'entreprise) et Poonam Puri ainsi que par le directeur ou la directrice adjointe de FAIR Canada et la journaliste du *Globe & Mail* Jacquie McNish, ce cours dynamique examinait un grand nombre des enjeux qui sont au cœur des efforts que déploie FAIR Canada pour améliorer la protection des

## Bulletin mensuel



FAIR Canada publie un bulletin d'information mensuel, le plus souvent sur un sujet d'actualité qui touche de près les investisseurs. En octobre 2011, par exemple, le bulletin était intitulé *Les stratégies d'effet de levier sont trop risquées pour la plupart des investisseurs individuels*. Ce numéro expliquait les préoccupations de FAIR Canada sur ce sujet et renvoyait à une lettre ouverte que la Fondation a écrite aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour réclamer une meilleure protection des investisseurs contre les risques que leur font courir des personnes inscrites qui les encouragent à emprunter pour investir dans des fonds communs de placement ou des produits similaires. Ce bulletin visait à mettre en garde les investisseurs contre les risques de l'effet de levier, mais aussi à sensibiliser les organismes de réglementation à l'importance de ce problème émergent.

Deux mille abonnés (y compris des médias) reçoivent chaque mois nos bulletins et nos actualités par courriel. Ces messages, envoyés en français et en anglais, affichent invariablement un taux « d'ouverture » d'au moins 22 % (la norme pour le secteur est de 20 à 22 %). Nous avons un grand lectorat et de nombreux abonnés transmettent nos bulletins à des collègues et amis. Nous recevons aussi des commentaires de diverses parties prenantes ainsi que des demandes de renseignements de lecteurs sur leur situation financière personnelle; nous avons observé une forte corrélation entre le moment de l'envoi des bulletins par courriel et la réception de plaintes d'investisseurs ou de demandes de renseignements du public, ce qui donne à penser que nous touchons un public réceptif sur des questions qui le concernent.

# Éducation et communication

## Couverture médiatique

FAIR Canada se fait un devoir de donner des entrevues aux médias et de participer à des émissions de télévision de grande écoute (dont *Headline* de la chaîne BNN, *The Lang & O'Leary Exchange* à CBC et *W5* à CTV) afin de rejoindre un vaste public et de donner une visibilité à des questions importantes en matière de protection des investisseurs. Par cette couverture médiatique, FAIR Canada fait de l'éducation en sensibilisant le public et en invitant les investisseurs et les organismes de réglementation à être à l'affût de problèmes potentiels afin de limiter le tort qui peut être causé.

L'annexe B du présent rapport ainsi que notre site Web donnent une vue d'ensemble de la couverture médiatique dont a fait l'objet FAIR Canada. En voici quelques exemples :

### Télévision

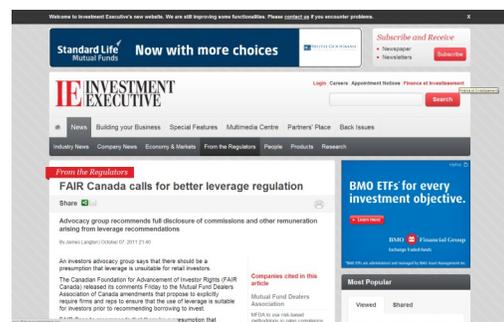
BNN – émissions *Market Call*, *Squeeze Play* et *Headline*  
CTV – bulletin de nouvelles et émission *W5*  
CBC – émission *The Lang & O'Leary Exchange*  
Global TV – émission *Focus Ontario*



### Médias imprimés et en ligne

*Canadian Business Online*  
*Investment Executive*  
*Le Devoir*  
*London Financial Times*  
*Macleans*  
*Montreal Gazette*  
*The Calgary Herald*

*The Financial Post / National Post*  
*The Globe and Mail*  
*The Toronto Star*  
*The Vancouver Sun*  
*The Windsor Star*  
*Virage*  
*Wall Street Journal*



# Initiatives importantes

## Combattre la fraude financière

Le 18 février 2011, FAIR Canada a publié un rapport intitulé *Une décennie de scandales financiers*, dans lequel elle appelle les autorités publiques et de réglementation à agir pour améliorer la prévention et la détection de la fraude financière ainsi que les poursuites connexes et à mieux indemniser les victimes des fraudes liées aux placements. FAIR Canada a étudié un échantillon de quinze affaires de fraude financière survenues à divers endroits au pays, la plupart très médiatisées portant sur des sommes importantes et ayant fait un grand nombre de victimes. Le rapport formule un large éventail de recommandations exhortant les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les organismes de réglementation à coordonner leur action pour combattre la fraude financière. FAIR Canada poursuit son suivi auprès des pouvoirs publics et des organismes de réglementation au sujet des recommandations contenues dans ce rapport.

## Le rehaussement des normes professionnelles et le débat sur la norme fiduciaire/la priorité aux intérêts des clients

FAIR Canada estime que l'absence de devoir fiduciaire des « conseillers financiers » envers leurs clients constitue une grave lacune du modèle de relation client-conseiller et elle en a fait une de ses priorités. Cette question est abondamment débattue au sein des organismes de réglementation au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie, mais pas autant au Canada. FAIR Canada a mené le débat au Canada sur la question de savoir si les personnes inscrites devraient avoir un devoir fiduciaire ou un devoir d'agir au mieux des intérêts de leurs clients.

### **La norme fiduciaire et au-delà : Repenser la relation entre le conseiller financier et son client**

Le 25 mars 2010, FAIR Canada a tenu à Toronto, conjointement avec le Hennick Centre for Business and Law, une conférence d'une journée consacrée à la norme fiduciaire au Canada. Cette conférence a fait l'objet d'une couverture médiatique considérable et a été un franc succès, réunissant plus de 2010 avocats, défenseurs des droits des investisseurs et des actionnaires, représentants du secteur, courtiers et conseillers financiers, représentants des organismes de réglementation et professeurs et étudiants en administration des affaires et en droit. Les quatre groupes de spécialistes formés pour l'occasion ont expliqué où en était le débat sur la norme fiduciaire au Canada et ailleurs, et les échanges ont surtout porté sur la mise en application, les recours pour les investisseurs et la mise en œuvre d'une norme.

### **Table ronde d'experts sur la norme fiduciaire 2011**

Le 23 février 2011, FAIR Canada a tenu, en collaboration avec la Toronto CFA Society et le Hennick Centre for Business and Law, une table ronde d'experts sur la norme fiduciaire (sur invitation seulement). L'événement a été un succès. Des représentants du secteur des services financiers, des organismes de réglementation, des pouvoirs publics et du milieu universitaire s'y sont réunis pour donner suite à la conférence de mars 2010 de FAIR Canada en examinant plus en détail les enjeux concrets au cœur du débat sur la norme fiduciaire. FAIR Canada s'est inspirée du contenu des échanges pour élaborer sa stratégie visant à améliorer la réglementation de la relation client-conseiller dans l'intérêt des investisseurs, ainsi que pour formuler de nouvelles recommandations à l'intention des organismes de réglementation, des gouvernements et du secteur.

### **Énoncé de priorités de la CVMO**

FAIR Canada, le Comité consultatif des investisseurs de la CVMO et d'autres groupes de défense des droits des investisseurs ont recommandé à la CVMO de publier un document de consultation sur l'adoption d'une norme fiduciaire ou d'une obligation d'agir dans le meilleur intérêt de l'investisseur. La CVMO s'est engagée à publier un rapport dans son Énoncé de priorités 2011-2012.

## Bâtir un organisme national de défense des droits des investisseurs

### **Un conseil d'administration véritablement national**

À titre d'organisme national de défense des droits des investisseurs et des actionnaires, FAIR Canada est résolue à rechercher et à maintenir une représentation nationale au sein de son Conseil d'administration. Composé de 2010 membres, le Conseil comprend des administrateurs indépendants de partout au pays, dont trois de l'Ontario, un de la Colombie-Britannique, deux du Québec, un de l'Alberta et un de l'Atlantique. FAIR Canada cherche continuellement à enrichir et à diversifier son Conseil d'administration.

# Initiatives importantes

## Bâtir un organisme national de défense des droits des investisseurs

### Renforcer les alliances avec d'autres défenseurs des investisseurs de partout au Canada

Depuis sa création en 2008, FAIR Canada cherche à créer et à consolider ses alliances avec des défenseurs des droits des investisseurs et des actionnaires de partout au pays. Elle estime que tisser et renforcer des liens avec d'autres groupes orientés vers les investisseurs est au cœur de son rôle d'organisme national de protection des investisseurs. FAIR Canada a travaillé avec la Coalition canadienne pour une saine gestion des entreprises, la Small Investor Protection Association, la Coalition pour la protection des investisseurs du Québec et la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ). Elle a aussi approché le Common Front for Retirement Security, la Toronto Chartered Financial Analysts Society et son pendant américain, le CFA Institute, ainsi que divers groupes au Québec, dont le MÉDAC. Au cours de la dernière année, FAIR Canada a rencontré les membres du Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO pour discuter d'initiatives et de possibilités de collaboration et de synergie.

### Établir des relations avec les organismes de réglementation et le secteur des services financiers

FAIR Canada reconnaît l'importance du dialogue avec les organismes de réglementation et le secteur des services financiers pour assurer des communications ouvertes et l'échange de connaissances et d'idées. FAIR Canada a établi des relations avec les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, qu'elle rencontre régulièrement pour discuter de dossiers d'actualité, porter à leur attention des préoccupations et suivre l'évolution de la réglementation. Nous demandons aussi des réunions spéciales pour discuter de préoccupations ou d'initiatives de consultation. FAIR Canada continuera de cultiver ses relations avec les organismes de réglementation partout au Canada afin de conserver son rayonnement national.

FAIR Canada reconnaît aussi l'importance de la collaboration avec le secteur pour faire avancer les droits des investisseurs. Elle rencontre des personnes et des représentants pertinents de sociétés et d'organisations du secteur pour discuter de questions significatives pour les investisseurs, afin de sensibiliser le secteur aux problèmes qui touchent ces derniers, de favoriser la collaboration et de trouver des terrains d'entente à partir desquels de nouveaux consensus pourront être dégagés.

FAIR Canada a en outre développé des relations avec des autorités de réglementation et d'autres organismes des États-Unis et du Royaume-Uni afin de comparer les approches en matière de protection des investisseurs et de suivre l'évolution des dossiers dans ces territoires de compétence. La Fondation a été invitée à représenter le point de vue des investisseurs individuels à l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et au Conseil des organismes de réglementation des valeurs mobilières des Amériques (COSRA).

## La représentation des investisseurs en matière de réglementation des valeurs mobilières

### Comité permanent des organismes gouvernementaux (CPOG)

FAIR Canada a fait une présentation devant le Comité permanent des organismes gouvernementaux (CPOG) de l'Assemblée législative de l'Ontario en 2009 ainsi que plusieurs représentations auprès de la CVMO au sujet de la nécessité de former un comité consultatif des investisseurs. Dans son rapport unanime de 2010, le CPOG a adopté notre recommandation. La CVMO a pour sa part annoncé la création de son Groupe consultatif des investisseurs au moment de la publication du rapport.

### Symposium sur les groupes consultatifs d'investisseurs

Le 6 avril 2011, FAIR Canada et le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières ont tenu conjointement un symposium sur les groupes consultatifs d'investisseurs. Cet événement avait pour but d'explorer la composition, le fonctionnement et les expériences de tels groupes formés par la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis et la Financial Services Authority (FSA) au Royaume-Uni, en prévision de la création proposée d'un groupe similaire par l'autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières. Le symposium était animé par Ellen Roseman, membre du Conseil d'administration de FAIR Canada. Les groupes d'experts étaient formés de membres du Comité de consommateurs de services financiers de la FSA et du Comité consultatif des investisseurs de la SEC, ainsi que de membres du personnel des deux organismes. FAIR Canada a aussi organisé, en étroite collaboration avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières, deux tables rondes sur la représentation des investisseurs au moyen d'un comité prescrit par la loi, en matière de réglementation des valeurs mobilières.

### Représentation des investisseurs au sein de comités et de conseils

FAIR Canada encourage les organismes de réglementation à nommer au sein de leurs comités et conseils des représentants orientés vers les investisseurs. Elle représente elle-même la perspective des investisseurs au Comité consultatif sur la structure des marchés et au Comité consultatif sur les fonds d'investissement de la CVMO, ainsi qu'au Comité consultatif sur les règles du marché de l'OCRCVM. Le directeur général de FAIR Canada est aussi membre du Conseil consultatif des consommateurs et des investisseurs de l'OSBI.

# Initiatives importantes

## Commission nationale des valeurs mobilières

### **Renvoi à la Cour suprême du Canada au sujet de la constitutionnalité de la Proposition concernant une loi canadienne intitulée *Loi sur les valeurs mobilières***

Le gouvernement fédéral a renvoyé à la Cour suprême du Canada (CSC) le sujet de la constitutionnalité du projet de législation canadienne sur les valeurs mobilières et de la création proposée de l'Autorité canadienne de réglementation des valeurs mobilières. FAIR Canada appuyait la création d'une telle autorité nationale parce qu'elle estime que l'actuel régime d'organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des valeurs mobilières ne protège pas adéquatement les investisseurs canadiens. FAIR Canada a obtenu le statut d'intervenant dans le cadre du renvoi à la CSC et a fait des représentations à ce titre pendant l'audience devant le plus haut tribunal du Canada qui s'est tenue les 13 et 14 avril 2011. Dans sa décision rendue le 22 décembre 2011, la CSC a statué que l'autorité des valeurs mobilières proposée n'était pas valide, car elle ne relève pas du pouvoir général de réglementation en matière de trafic et de commerce conféré au Parlement par le paragraphe 91(2) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. La Cour suprême a reconnu la compétence du Parlement pour traiter des enjeux véritablement nationaux (comme le risque systémique) et suggéré que les provinces et le gouvernement fédéral coopèrent dans le domaine de la réglementation des valeurs mobilières.

## Nouvelles questions concernant les droits des investisseurs

### **Rapports sur les FNB à effet de levier, à rendement inverse et de marchandises**

Le 14 mai 2009, FAIR Canada a émis son premier rapport sur les fonds négociés en bourse, intitulé « Pile tu perds, face tu perds encore : Le cas étrange des FNB à levier », qui en appelait aux autorités de réglementation, afin qu'elles protègent les investisseurs de ces produits financiers potentiellement dangereux. Si FAIR Canada reconnaissait que les FNB simples étaient des véhicules d'investissement qui pouvaient convenir aux investisseurs canadiens, elle identifiait ensuite les dangers d'utiliser les FNB à effet de levier et à rendement inverse dans les portefeuilles des investisseurs. En juin 2009, l'OCRCVM a émis une note d'orientation à l'attention de ses courtiers membres pour leur rappeler leurs obligations à l'égard de ces produits complexes. Certaines sociétés d'investissement ont décidé d'interdire à leurs conseillers de vendre ces produits aux investisseurs. FAIR Canada a émis un rapport de mise à jour le 13 juillet 2009, reconnaissant la réaction positive des OAR et de la presse financière suite à son premier rapport sur le sujet. Même si FAIR Canada avait brillamment attiré l'attention sur les risques des FNB à effet de levier, à rendement inverse et de marchandises, le second rapport pressait les autorités de réglementation d'améliorer l'information concernant ces produits, et le rapport soulignait qu'il était nécessaire d'interdire la publicité mensongère utilisée pour promouvoir les FNB au Canada.

*« Si FAIR n'était pas la première à signaler les dangers des FNB à rendement inverse, sa capacité à les porter à l'attention des autorités de réglementation et à en faire un sujet phare de l'actualité témoigne de l'influence de la Fondation. »*

*« Protéger les faibles » – David Pett, *Financial Post Magazine**

# Initiatives importantes

## Nouvelles questions concernant les droits des investisseurs

### Inscriptions en bourse d'émetteurs des marchés émergents

Les événements de 2011 concernant Sino-Forest et les inscriptions d'émetteurs à la TSX qui ont fait l'objet d'interdictions d'opérations sur valeurs, de suspension de la négociation ou d'enquêtes, ont fait perdre beaucoup d'argent aux investisseurs et entraîné une baisse de confiance de ceux-ci. En juin 2011, FAIR Canada s'est adressée aux autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes pour leur demander de constituer un groupe de travail composé de représentants des bourses canadiennes, de preneurs fermes, de vérificateurs, de conseillers financiers et d'autorités de réglementation pour s'attaquer aux problèmes qui sont apparus lors d'introductions en bourse, notamment ceux touchant les normes d'audit, de diligence raisonnable et la capacité des autorités de réglementation à surveiller, enquêter sur et poursuivre les administrateurs et les dirigeants de sociétés dont les livres et les registres, la gestion et l'administration se trouvent à l'étranger. FAIR Canada recommandait également de se pencher sur les questions de manipulation et d'intégrité des marchés que soulèvent de soi-disant « analystes » qui vendent à découvert avant la publication de « rapports de recherche » très négatifs. Il faudrait une réglementation des émetteurs émergents plus stricte et plus efficace, et il conviendrait notamment d'imposer que les émetteurs émergents soient constitués en société dans un territoire de compétence où la législation sur les sociétés fixe des normes minimales de gouvernance, ce qui comprend le devoir des administrateurs d'agir honnêtement et de bonne foi et avec soin, diligence et compétence.

En novembre 2011, dans le cadre de la conférence Dialogue avec la CVMO, Howard Wetston, président, a évoqué les défis et les limites de la réglementation des sociétés inscrites des marchés émergents. Il a parlé des difficultés à faire respecter la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario à l'étranger et de ce que les représentants des bourses, les autres autorités de réglementation et le secteur pourraient faire devant les enjeux plus vastes comme le rôle des auditeurs et des preneurs fermes, les normes d'inscription et les politiques de réglementation. FAIR Canada est heureuse que la CVMO examine les grands enjeux qui créent des risques pour les investisseurs.

### Gouvernance des sociétés inscrites par les bourses à but lucratif

FAIR Canada a également attiré l'attention sur les conflits d'intérêts inhérents à la Bourse de Toronto dans un rapport d'expert intitulé « La gestion des conflits d'intérêts dans la réglementation des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto », et dans d'autres communiqués aux autorités de réglementation. Ces conflits apparaissent entre les fonctions de réglementation et commerciale de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX, où la responsabilité de la réglementation des inscriptions peut entrer en conflit avec les activités d'inscription à la cote engagées dans un but lucratif. Le rapport de FAIR Canada recommandait des changements qui pouvaient être mis en œuvre pour résoudre ces conflits d'intérêts.

### Emprunter pour investir

FAIR Canada a estimé que les stratégies de financement des investissements à effet de levier posaient un problème systémique que les autorités de réglementation doivent traiter afin que les investisseurs n'aient plus recours à ces solutions risquées qui entraînent de lourdes pertes financières et un nombre croissant de plaintes. Le 26 octobre 2011, nous avons adressé une lettre ouverte aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières en leur demandant d'assurer une meilleure protection des investisseurs face aux stratégies de placement faisant appel à l'endettement. Nous avons insisté sur le fait que les personnes qui recommandent de telles stratégies doivent expliquer clairement tous les risques de l'endettement auxquels s'exposent les clients et que ces risques doivent être bien cernés par les clients. Nous avons également recommandé une obligation d'attestation, une surveillance adéquate de la part des sociétés et la reconnaissance d'une présomption que l'effet de levier n'est pas adapté aux investisseurs, de telle sorte qu'il revienne à la personne autorisée qui recommande un emprunt de démontrer que cela convient effectivement au client. Il devrait être interdit de minimiser les risques dans le matériel de marketing. Le caractère adéquat des relations contractuelles entre les fonds communs de placement, les sociétés de financement et les personnes autorisées doit être examiné, de même que la divergence d'intérêts entre les intermédiaires et les investisseurs, afin de traiter le problème systémique des investisseurs qui ont choisi une stratégie de financement des investissements à effet de levier qui ne leur est pas adaptée.

### Frais élevés des fonds communs de placement

En septembre 2011, FAIR Canada a écrit une lettre ouverte au ministre canadien des Finances, Jim Flaherty, pour lui demander d'inclure un examen du coût élevé de détention de parts de FCP pour les Canadiens comparativement aux Américains, dans le cadre de l'étude que mènera le Comité sénatorial permanent des finances nationales sur l'écart de prix entre des produits canadiens et américains. Le ministre a depuis demandé au Comité d'ajouter les FCP à la liste des produits à comparer, et FAIR Canada a demandé de comparaître devant le Comité pour présenter ses mémoires. FAIR Canada espère pouvoir exposer ses recommandations politiques pour une meilleure transparence et une concurrence plus juste, des frais plus bas et pour que les personnes autorisées agissent dans les meilleurs intérêts des consommateurs.

# Initiatives importantes

## Nouvelles questions concernant les droits des investisseurs

### Frais élevés des fonds communs de placement — suite

Les médias canadiens s'intéressent à nouveau aux frais élevés des fonds communs de placement, notamment à la sincérité du secteur au Canada lorsqu'il dit vouloir améliorer la littératie financière, quand on sait que les ratios de frais de gestion au pays sont parmi les plus élevés au monde. De nombreux articles soulignent que, si la connaissance des frais s'améliore, beaucoup d'investisseurs ignorent encore l'impact qu'ont des frais élevés et pensent à tort que leur représentant en fonds communs de placement agira nécessairement au mieux de leurs intérêts. FAIR Canada s'inquiète de ce que les investisseurs ne sont pas informés correctement dans un langage qu'ils peuvent comprendre facilement afin de prendre des décisions de placement éclairées.

*« La dernière manche s'est déroulée cette semaine, lorsque la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR) a demandé au ministre des Finances Jim Flaherty d'ajouter les fonds communs de placement à la liste des sujets d'enquête du Comité sénatorial pour déterminer pourquoi les Canadiens paient plus que les Américains pour différents produits. »*

**« Il faut plus de transparence sur les frais des fonds communs de placement. »**

**- Rob Carrick, *The Globe and Mail***

### L'Ombudsman indépendant essuie les critiques

En mai 2011, l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) a été l'objet de virulentes critiques de la part de nombreux établissements financiers d'envergure. Les sociétés du secteur souhaitaient pouvoir choisir leur propre service de résolution des différends plutôt que d'être contraintes d'avoir recours à l'OSBI. En juin 2011, FAIR Canada a adressé une lettre aux autorités de réglementation pour soutenir la proposition ci-dessus, afin que les sociétés qui adhèrent à l'OCRCVM et à l'ACVM soient dans l'obligation de choisir l'OSBI comme service de résolution des différends si leurs clients le requièrent.

Pour FAIR Canada, l'existence d'un prestataire de services de règlement de différends unique est essentielle à la protection des investisseurs, pour éviter la fragmentation, les disparités et le risque de conflits d'intérêts graves. En outre, l'OSBI a la responsabilité de repérer les problèmes systémiques ou étendus que font ressortir les plaintes et de faire enquête à ce sujet, ce qui serait très difficile à accomplir s'il existait un grand nombre d'entités privées de règlement de différends. Selon FAIR Canada, il ne faut pas autoriser les sociétés membres à utiliser des services privés de règlement de différends, mais plutôt lancer rapidement des réformes pour renforcer la responsabilisation et l'indépendance de l'OSBI. FAIR Canada recommande aussi la reconnaissance formelle de l'OSBI au moyen d'ordonnances de reconnaissance émises par les membres des ACVM, ce qui améliorerait la surveillance et la responsabilisation. FAIR Canada a également fourni des commentaires à l'OSBI suite à leur consultation sur leur mode de calcul des pertes en juillet 2011 et a informé les investisseurs des nouveaux événements concernant l'OSBI, y compris de l'étude puis de la publication à l'automne 2011 d'un rapport par l'évaluateur externe indépendant Navigator Company intitulé « Ombudsman des services bancaires et d'investissement : Rapport indépendant 2011 » (également appelé le Rapport Khouri).

La situation ne progressant guère et suite au retrait de l'OSBI de la Banque TD, FAIR Canada a écrit une lettre au ministre des Finances du Canada en novembre 2011 afin d'exprimer son soutien à l'OSBI, qu'elle propose comme unique service externe de résolution des différends pour les plaintes touchant le secteur bancaire et pour demander la participation obligatoire à l'OSBI. Nous avons expliqué à cette occasion qu'il était nécessaire qu'il n'y ait qu'un seul service de ce genre pour éviter la dispersion, les incohérences, les conflits d'intérêts graves et la confusion des plaignants, et afin de permettre de cerner les problèmes systémiques.

*« Dans sa lettre, FAIR explique que l'OSBI essuie les critiques du secteur des investissements qui veut choisir et payer ses propres médiateurs, mais FAIR soutient que, malgré ses défauts, l'OSBI reste une solution simple et peu onéreuse pour les investisseurs. »*

**« Les lobbies des groupes d'investisseurs à la rescousse de l'Ombudsman des services bancaires »**

**- Theresa Tedesco, *Financial Post***

# Section financière

FAIR Canada a été créée officiellement en juin 2008. La Fondation qui ne dépend ni du gouvernement ni des autorités de réglementation et est dirigée par son Conseil d'administration. Le financement d'origine provenait des amendes et des pénalités recouvrées par l'ACCOVAM et SRM, qui ont fusionné pour devenir l'OCRCVM en juin 2008. Leur apport total de 3,75 M\$ devrait financer les frais de fonctionnement de FAIR Canada jusqu'en décembre 2012.

Les fonds reçus de l'OCRCVM doivent être détenus dans les comptes d'une ou plusieurs banques à charte ou fiducies. Les fonds restants après paiement des frais de fonctionnement sont gérés conformément à la politique de placement de FAIR Canada, qui s'assure que le portefeuille est investi comme suit : a) dans des fonds du marché monétaire d'une banque à charte canadienne; b) dans des titres émis ou garantis par un gouvernement canadien ou des dépôts à court terme d'une banque à charte canadienne; ou c) dans des instruments liquides tels que des bons du Trésor à échéance de moins de deux ans. Tous les comptes au comptant et les instruments sont détenus au nom de FAIR Canada.

Il n'y a aucun engagement de la part de l'OCRCVM quant à des financements futurs. L'exercice de FAIR Canada va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des mouvements de fonds depuis la création de FAIR Canada en juin 2008 :

<b>PRODUITS</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>
Versements OCRCVM	1 827 600 \$	281 700 \$	743 000 \$
Revenus de placement	36 454 \$	5 416 \$	8 872 \$
	<b>1 864 054 \$</b>	<b>287 116 \$</b>	<b>751 872 \$</b>
<b>CHARGES</b>			
Rémunération et avantages sociaux	318 605 \$	614 267 \$	582 368 \$
Loyers	57 202 \$	101 418 \$	103, 118 \$
Recherche et consultants	6 237 \$	78 758 \$	. 112 525 \$
Communications et marketing	42 931 \$	59 493 \$	50 651 \$
Déplacements et réunions	9 297 \$	38 265 \$	26 321 \$
Administration et frais généraux	43 888 \$	36 093 \$	40 408 \$
Autres	3 053 \$	1 359 \$	3 515 \$
Amortissements	5 267 \$	5 161 \$	5 161 \$
	<b>483 427 \$</b>	<b>933 455 \$</b>	<b>924 067 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT)</b>	<b>1 380 627 \$</b>	<b>(646 339 \$)</b>	<b>(172 195 \$)</b>

# Budget 2011-2012

<b>PRODUITS</b>	<b>2011-2012</b>
Versements OCRCVM	897 700 \$
Revenus de placement	5 000 \$
Solde reporté de 2010-2011	562 093 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 464 793 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
Rémunération et avantages sociaux	651 000 \$
Loyers	80 000 \$
Recherche et consultants	70 000 \$
Communications et marketing	50 000 \$
Déplacements et réunions	35 000 \$
Administration et frais généraux	42 400 \$
Autres	5 300 \$
<b>TOTAL</b>	<b>933 700 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT)</b>	<b>531 093 \$</b>

*\*Budget 2011-2012 révisé et approuvé par le Conseil d'administration le 18 janvier 2012*

## Représentation des investisseurs dans la réglementation des valeurs mobilières

**La CVMO crée le Groupe consultatif des investisseurs** – FAIR Canada a présenté un mémoire au Comité permanent des organismes gouvernementaux en 2009 et est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'OCRCVM sur la nécessité de constituer un groupe consultatif des investisseurs. Le rapport unanime du Comité en 2010 a approuvé notre recommandation et la CVMO a annoncé la création d'un Groupe consultatif des investisseurs (GCI) après la publication du rapport. Nous avons également collaboré étroitement avec le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières pour organiser deux tables rondes sur la représentation des investisseurs dans la réglementation des valeurs

## Organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières

**FAIR Canada intervient auprès de la Cour suprême du Canada au nom des investisseurs** – Nous avons joué un rôle dans le débat sur la création d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières, et nous avons même obtenu le statut d'intervenant dans le renvoi à la Cour suprême du Canada. Nous sommes le seul organisme de défense des consommateurs à avoir comparu devant la Cour suprême pour soutenir la création d'un organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières.

## Obligation fiduciaire/norme sur les intérêts des clients

**La CVMO va publier un rapport sur l'obligation fiduciaire** – FAIR Canada a dominé le débat au Canada concernant le fait de savoir si les inscrits devraient avoir une obligation fiduciaire ou une obligation, en qualité de conseillers financiers, d'agir au mieux des intérêts de leurs clients. Nous avons organisé la première conférence canadienne sur l'obligation fiduciaire en mars 2009 et avons également animé une table ronde sur le même sujet en février 2011. Celui-ci avait fait l'objet de nombreux débats au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie. Dans son énoncé des priorités 2011-2012, la CVMO a annoncé la publication d'un rapport sur l'obligation fiduciaire.

## Produits d'investissement complexes

**Note d'orientation à l'attention des courtiers sur leurs obligations à l'égard des FNB à effet de levier, à rendement inverse et de marchandises** – En mai 2009, FAIR Canada a publié une alerte aux investisseurs, portant à l'attention des organismes de réglementation et des investisseurs les dangers des FNB à effet de levier, à rendement inverse et de marchandises. En juin 2009, l'OCRCVM a émis une note d'orientation à l'attention de ses courtiers membres pour leur rappeler leurs obligations à l'égard de ces produits complexes. Certaines sociétés d'investissement ont décidé d'interdire à leurs conseillers de vendre ces produits.

## Gouvernance de la Bourse de Toronto

**Les organismes de réglementation s'intéressent maintenant aux conflits d'intérêts dans la gouvernance des principales bourses canadiennes** – FAIR Canada a dominé le débat sur les conflits d'intérêts entre les fonctions de réglementation et commerciale de la Bourse de Toronto (et la Bourse de croissance TSX). Nous pensons que les organismes de réglementation canadiens se concentrent maintenant sur les risques réels que posent ces conflits d'intérêts. De plus, ce problème avait été abordé longuement dans les documents de consultation préparés par les organismes de réglementation dans le cadre de la proposition Maple.

# FAIR

Canadian Foundation *for*  
Advancement *of* Investor Rights  
Fondation canadienne *pour* l'avancement  
*des* droits *des* investisseurs

**1 Yonge Street, Bureau 1801  
Toronto Star Building  
Toronto, ON  
M5E 1W7**

**416 214-3440  
info@faircanada.ca  
www.faircanada.ca**

---

FONDATION CANADIENNE POUR  
L'AVANCEMENT DES DROITS  
DES INVESTISSEURS

ÉTATS FINANCIERS  
30 juin 2011

---

*Comperthwaite Mehta*

C H A R T E R E D   A C C O U N T A N T S

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS**

Aux membres de la  
Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs, qui comprennent le bilan au 30 juin 2011 et les états des activités de fonctionnement et des variations de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs au 30 juin 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Comperthwaite Mehta*

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 21 septembre 2011  
Toronto (Ontario)

# Annexe A

**FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS**  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des charges sur les produits pour l'exercice	(172 195) \$	(646 339) \$
Réintégration d'éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	5 161	5 161
Variation nette d'éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation des charges payées d'avance	(620)	(6 098)
Augmentation (diminution) des créiteurs et des charges à payer	<u>(7 986)</u>	<u>(37 547)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	(175 640)	(684 823)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		<u>13 434</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS AFFECTÉS DANS L'EXERCICE	<u>(175 640)</u>	<u>(671 389)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>729 130</u>	<u>1 400 519</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>533 490</u></u> \$	<u><u>729 130</u></u> \$

Voir notes d'accompagnement

## FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2011

#### 1. L'ORGANISME

La Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (« l'organisme ») est un organisme sans but lucratif constitué par lettres patentes sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes* sans capital-actions. L'organisme a pour mission de promouvoir les intérêts des investisseurs ainsi que l'intégrité et l'équité des marchés financiers canadiens en identifiant les nouveaux problèmes et la conduite des acteurs des marchés susceptibles de porter préjudice aux investisseurs, et de présenter des mémoires aux autorités de réglementation et aux gouvernements sur les priorités, les modifications à apporter aux niveaux politique et législatif pour promouvoir les intérêts des investisseurs.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La direction est responsable de la préparation des présents états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués de la même manière que les exercices précédents.

##### Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents sont composés de la trésorerie et de certificats de placement garantis dont les échéances ne dépassent pas 90 jours, comportant un risque négligeable de variation de valeur.

##### Placements

L'organisme classe ses placements dans des organismes de placement collectif comme détenus à des fins de transaction. Les titres détenus à des fins de transaction, qui sont achetés pour être vendus à brève échéance, sont comptabilisés à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés comme produits financiers lorsqu'ils surviennent. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers considérés comme détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est déterminé annuellement aux taux calculés pour radier ces actifs sur leur durée de vie estimative comme suit :

Mobilier et matériel	- 3 ans sur une base linéaire
Matériel informatique	- 3 ans sur une base linéaire

##### Comptabilisation des produits

L'organisme suit la méthode du report fixe pour comptabiliser ses produits. Ses principales sources de produits et leur comptabilisation pour les besoins des états financiers s'établissent comme suit :

- i) Les produits des placements sont comptabilisés quand ils sont acquis. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés comme produits financiers lorsqu'ils surviennent.
- ii) les produits des subventions de fonctionnement et des autres sources de financement sont comptabilisés dans la période où ils sont reçus, à moins que l'utilisation de la contribution ne fasse l'objet de restrictions particulières imposées par le donateur.

##### Comptabilisation des charges

Les charges au titre des biens et services sont comptabilisées quand elles sont engagées.

## FONDATION CANADIENNE POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DES INVESTISSEURS

### NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2011

#### 3. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES

Les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont comptabilisés au coût, qui avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à un risque d'intérêt, de change ou de crédit important.

#### 4. GESTION DU CAPITAL

Dans sa gestion du capital, l'organisme veille à disposer des ressources liquides nécessaires à l'exercice de ses activités. L'objectif de l'organisme est d'avoir des ressources liquides suffisantes pour poursuivre ses activités même si des événements défavorables ont des conséquences financières et pour se doter d'une souplesse qui lui permette de saisir les occasions qui feront avancer sa cause. Le besoin de disposer de ressources liquides suffisantes est pris en considération dans la préparation du budget annuel, le suivi des flux de trésorerie et les résultats de fonctionnement par rapport au budget. Au 30 juin 2011, l'organisme était parvenu à disposer de ressources liquides suffisantes pour remplir ses obligations courantes.

#### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, s'établissent comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net 2011	Chiffre net 2010
Mobilier et agencements	7 397 \$	(6 165) \$	1 232 \$	3 698 \$
Matériel informatique	8 085	(6 738)	1 347	4 042
	<u>15 482</u> \$	<u>(12 903)</u> \$	<u>2 579</u> \$	<u>7 740</u> \$

#### 6. ENGAGEMENTS LOCATIFS

L'organisme a conclu des baux à court terme pour ses bureaux, qui viennent à échéance en décembre 2011. Les mensualités du loyer de base sont de 11 500 \$.

#### 7. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La principale source de financement de l'organisme est la subvention d'un tiers pour les quatre premières années de fonctionnement. Pour continuer de fonctionner, l'organisme devra trouver de nouvelles sources de financement, une fois la subvention de démarrage épuisée.

#### 8. TRAITEMENT FISCAL

L'organisme n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices au Canada, à titre d'organisme sans but lucratif en vertu de l'article 149 (1) l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

#### 9. MONTANTS CORRESPONDANTS

Certains soldes de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers du présent exercice.

# Annexe B

## Rapports

- 18 fév. 2011 [Une décennie de scandales financiers | Annexe A | Annexe B](#)
- 23 juil. 2010 [Managing Conflicts of Interest in TSX Listed Company Regulation](#)
- 11 mars 2010 [Fonds du marché monétaire canadiens – Zéro rendement](#)
- 2 nov. 2009 [Contracts for Difference: Gambling for Retail Investors](#)
- 13 juil. 2009 [Le cas étrange des FNB à levier et des FNB inversés 2e partie: Quelques pas en avant; il rest beaucoup à faire](#)
- 14 mai 2009 [Alerte aux dangers des FNB à levier et des FNB inverses – FAIR Canada presse les autorités d’agir pour protéger les investisseurs](#)

## Mémoires — 2011

- 20 déc. 2011 [Avis 15-704 du personnel de la CVMO : Demande de commentaires sur les initiatives proposées de mise en application de la réglementation](#)
- 10 nov. 2011 [Avis de consultation – Mise en œuvre de la phase 2 du régime d’information au moment de la souscription de titres d’organismes de placement collectif](#)
- 7 nov. 2011 [Soumission concernant la proposition de Maple](#)
- 27 oct. 2011 [Projet de Règlement 51-103 sur les obligations permanentes des émetteurs émergents en matière de gouvernance et d’information](#)
- 26 oct. 2011 [Dispositions concernant la liquidité invisible](#)
- 11 oct. 2011 [Proposed Amendments to Part IV of the TSX Company Manual](#)
- 6 oct. 2011 [Demande de commentaires au sujet des Modifications proposées à la Règle 2.2.1 et au Principe directeur n° 2 sur les normes minimales de surveillance des comptes de l’ACFM](#)
- 23 sept. 2011 [Information sur les coûts et le rendement](#)
- 31 août 2011 [Projets de règlements, notamment de modification, portant sur les produits titrisés](#)
- 25 juil. 2011 [Avis de consultation sur les propositions de la phase 2](#)
- 25 juil. 2011 [Document de consultation : Processus de détermination de la convenance et de l’évaluation des pertes daté du 26 mai 2011](#)
- 11 juil. 2011 [Appel à commentaires de l’OCRCVM sur le projet de Note d’orientation 11050 intitulé « Déclaration et autorisation des activités commerciales externes](#)
- 29 juin 2011 [TMX/TSX Transaction Proposée](#)
- 27 juin 2011 [Obligations d’information sur la méthode de classification du risque de placement en vertu de la norme canadienne 81-101 \(régime des prospectus d’organismes de placement collectif\)](#)
- 6 juin 2011 [Projet d’énoncé de priorités et d’orientations stratégiques de la Commission des services financiers de l’Ontario \(CSFO\) daté d’avril 2011](#)
- 1<sup>er</sup> juin 2011 [FAIR Canada appuie la participation obligatoire des sociétés membres de l’OCRCVM et de l’ACFM à l’OSBI](#)

# Annexe B

## Mémoires — 2011

- 27 mai 2011 [Demande de reconnaissance d'Alpha Trading Systems Limited Partnership \(« Alpha LP »\) et d'Alpha Exchange Inc. \(« Alpha Exchange »\) à titre de Bourse](#)
- 13 mai 2011 [Changements proposés au code de déontologie des CFP](#)
- 27 avril 2011 [Avis 11-765 de la CVMO concernant son Énoncé de priorités 2011-2012 \(ébauche pour commentaires\)](#)
- 8 avril 2011 [Appel à commentaires sur le projet de mise à jour de l'Avis RM0281 sous son nouveau titre : « Lignes directrices visant l'examen, la surveillance et la conservation des publicités, des documents de commercialisation et de la correspondance »](#)
- 8 mars 2011 [Propositions visant la mise en œuvre des principes de base du modèle de relation client-conseiller](#)
- 25 fév. 2011 [Consultation sur les options de constitution en personne morale de représentants de courtiers et de conseillers inscrits](#)
- 25 janv. 2011 [Prescription visant les procédures de mise en application de l'OCRCVM](#)
- 14 janv. 2011 [Le Groupe consultatif des investisseurs sollicite vos commentaires](#)
- 7 janv. 2011 [Appel de commentaires sur le projet de réécriture en langage simple des règles 3400-3900– Traiter avec les clients](#)

## Mémoires — 2010

- 29 nov. 2010 [Assurer l'avenir de notre retraite : Consultation des Ontariens et Ontariennes sur le système de revenu de retraite du Canada](#)
- 29 nov. 2010 [Demande de commentaires - Modifications proposées au mandat de l'OSBI](#)
- 8 oct. 2010 [Nouvelle règle 2.4.4 \(Honoraires ou frais d'opérations\) et modification à la règle 5.1 Registres obligatoires\) proposées par l'ACCFM](#)
- 8 oct. 2010 [Sommaire des commentaires reçus du public relativement à l'examen du programme d'arbitrage de l'OCRCVM et appel à commentaires relativement à la limite d'indemnisation de 500 000 \\$ et à l'adjudication des dépens](#)
- 30 sept. 2010 [Avis de consultation et appel à commentaires des ACVM](#)
- 24 sept. 2010 [Commentaires sur les modifications proposées par les ACVM pour les Règlements 81-102, Organismes de placement collectif, et 81-106, Information continue des fonds d'investissement, et sur les projets de modifications corrélatives](#)
- 17 sept. 2010 [Commentaires sur le document de consultation multilatéral 51-403 des ACVM – Une réglementation sur mesure pour les émetteurs émergents \(« 51-403 »\)](#)
- 7 sept. 2010 [Avis de consultation des ACVM – Projets de modifications au Règlement 54-101, à l'Instruction générale relative au Règlement 54-101, au Règlement 51-102, à l'Instruction générale relative au Règlement 51-102 et à l'Avis 11-201](#)
- 27 août 2010 [Appel à commentaires du 28 mai 2010 de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières \(OCRCVM\) – Projet de règle sur les opérations financières personnelles et Projet de modifications visant les activités commerciales externes](#)
- 7 juil. 2010 [Avis de consultation des ACVM – Modernisation de la réglementation des plans de bourses d'études - Phase 1](#)

# Annexe B

## Mémoires — 2010

- 3 mai 2010 [Requirements and Best Practices for Distribution of Non Arm's-Length Investment Products](#)
- 30 avril 2010 [The Task Force on Financial Literacy's "Leveraging Excellence" Consultation Document](#)
- 16 mars 2010 [Demande de commentaires sur l'Examen du programme d'arbitrage de l'OCRCVM](#)
- 12 fév. 2010 [FAIR Canada commente l'Énoncé de priorités de la CVMO](#)

## Mémoires — 2009

- 1<sup>er</sup> déc. 2009 [Demande de commentaires sur le projet de Note d'orientation « Lignes directrices sur l'obligation de connaître son client et l'obligation d'évaluer la convenance »](#)
- 17 oct. 2009 [Modifications proposées au Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, aux formulaires 81-101F1 et 81-101F2 et à l'instruction complémentaire 81-101IC Régime de prospectus des organismes de placement collectif et modifications connexes](#)
- 6 août 2009 [l'ACFM Sollicitation de commentaires – Groupe de travail sur les questions de gouvernance](#)
- 23 juil. 2009 [CSA, IIROC and MFDA Proposals Re. the Client Relationship Model](#)
- 23 juil. 2009 [MFDA Proposed Amendments to Relationship Disclosure and Performance Reporting](#)
- 16 juil. 2009 [OCRCVM Sollicitation de commentaires du public – Projet de règle sur le juste prix des titres négociés hors cote et de modifications aux obligations d'information dans l'avis d'exécution](#)
- 4 mai 2009 [Appel de commentaires - Modification de la Partie VI du Guide à l'intention des sociétés de la Bourse de Toronto](#)
- 23 fév. 2009 [Mémoire au Comité permanent des organismes gouvernementaux sur l'Examen de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario](#)
- 23 janv. 2009 The CSA on [Point of Sale of Mutual Funds](#)
- 21 janv. 2009 TSX on [Shareholder Approval of Major Transactions and International Standards](#)

## Mémoires — 2008

- 9 oct. 2008 [Mémoire au Comité mixte permanent au sujet de la convenance des placements](#)
- 29 sept. 2008 [Mémoire à la TSX et à la CVMO sur les sociétés d'acquisition à vocation spécifique \(SAVS\)](#)

## Bulletins d'information — 2011-2010

Décembre 2011	<a href="#">La CVMO propose des règlements à l'amiable et d'autres initiatives de mise en application de la législation</a>
Novembre 2011	<a href="#">Le Canada a besoin d'un unique service externe de résolution des différends</a> <a href="#">Lettre au Ministre Lettre au ministre Flaherty : Désignez l'OSBI comme unique service externe de résolution des différends pour tous les établissements financiers</a>
Octobre 2011	<a href="#">Les stratégies d'effet de levier sont trop risquées pour la plupart des investisseurs individuels</a>
Septembre 2011	<a href="#">Le Comité sénatorial permanent des finances doit examiner les frais des FCP</a> <a href="#">Letter to Minister Flaherty: Compare U.S. and Canadian Mutual Fund Fees</a>
Août 2011	<a href="#">Des conseillers malhonnêtes continuent de faire des victimes au Canada</a>
Juillet 2011	<a href="#">L'Aperçu du fonds trompe-t-il les investisseurs au sujet du risque?</a>
Juin 2011	<a href="#">Sino Forest/Muddy Waters Scandal Raises Systemic Questions</a>
Mai 2011	<a href="#">L'Ombudsman attaqué par le secteur des services financiers</a>
Avril 2011	<a href="#">Un rapport mondial de Morningstar attribue la note F- aux frais des fonds communs de placement canadiens</a> <a href="#">Engagement des épargnants dans la réglementation des valeurs mobilières</a>
Mars 2011	<a href="#">FAIR Canada invite le premier ministre à agir : Les Canadiens veulent du leadership dans la lutte contre la fraude</a> <a href="#">Fusion des Bourses : Pas d'avantages clairs</a>
Février 2011	<a href="#">FAIR Canada demande aux autorités d'agir pour faire cesser la fraude financière</a>
Janvier 2011	<a href="#">FAIR Canada réclame la priorité aux meilleurs intérêts des clients : Les organismes de réglementation des valeurs mobilières répondront-ils à l'appel en 2011 ?</a>
Décembre 2010	<a href="#">FAIR Canada demande une réforme des règles d'information sur les fusions pour limiter les possibilités d'opérations d'initiés</a>
Novembre 2010	<a href="#">FAIR Canada Calls on Ontario Government to Strengthen Retirement System</a>
Octobre 2010	<a href="#">Bon retour, Monsieur Wetston</a>
Septembre 2010	<a href="#">FAIR Canada obtient l'autorisation d'intervenir dans le renvoi à la Cour suprême du Canada</a>
Août 2010	<a href="#">Le plus important président de la CVMO des temps modernes</a>
Juillet 2010	<a href="#">La gestion des conflits d'intérêts à la TSX – FAIR Canada publie un rapport d'expert</a> <a href="#">Les problèmes que soulèvent les plans de bourses d'études/La proposition récente concernant l'information au moment de la souscription est insuffisante</a>
Juin 2010	<a href="#">FAIR Canada demande à la CVMO d'interdire la transaction proposée par Magna</a>
Mai 2010	<a href="#">Conflicts of Interest Go Alpha</a> <a href="#">Faire passer les intérêts des clients en premier</a>

## Bulletins d'information — 2010-2008

Avril 2010	<a href="#">Un rapport d'un Comité de l'assemblée législative de l'Ontario s'intéresse au mandat de la CVMO de « protéger l'intérêt public »</a>
Mars 2010	<a href="#">Putting the Client's Best Interests First (Mars 25, 2010 Conference)</a> <a href="#">Rapport FAIR Canada sur les fonds du marché monétaire : 300 à 500 millions de dollars échappent aux Canadiens</a>
Février 2010	<a href="#">FAIR Canada commente l'Énoncé de priorités de la CVMO</a>
Janvier 2010	<a href="#">FAIR Canada Supports Call for National Pension Summit</a>
Octobre/Novembre 2009	<a href="#">Contracts for Difference: Gambling for Retail Investors</a>
Septembre 2009	<a href="#">Focus on Financial Literacy</a>
Juillet 2009	<a href="#">Leveraged and Inverse ETF Update: A Few Steps Forward— Much Remains to be Done</a>
Juin 2009	<a href="#">FAIR Canada Works with Quebec Coalition for the Protection of Investors</a>
Mai 2009	<a href="#">FAIR Canada Special News Alert—Heads You Lose, Tails You Lose: The Strange Case of Leveraged ETFs</a> <a href="#">FAIR Canada Makes Submission to TSX on Shareholder Rights</a>
Avril 2009	<a href="#">TSX Conflict of Interest and OSC Takes Positive Steps for Investors</a>
Février 2009	<a href="#">FAIR Canada Makes Submissions to Ontario Standing Committee Reviewing OSC</a>
Janvier 2009	<a href="#">FAIR Canada Applauds OSC Decision in Hudbay Case and Urges TSX to Bring Shareholder Approval Requirements in Line with Major Markets</a>
Décembre 2008	<a href="#">Looking Out for the Interests of Small Investors</a>

## Couverture (Télévision) — 2011-2009

22 déc. 2011	<a href="#">BNN Headline – Supreme Court Rules on National Securities Regulator Plan</a>
1 <sup>er</sup> oct. 2011	<a href="#">CTV W5 – Who is Protecting your investments?: All that Glitters</a>
19 sept. 2011	<a href="#">BNN Headline – Investor Protection</a>
24 août 2011	BNN Headline – Corporate Governance and Shareholder Rights ( <a href="#">Part 1</a> ) ( <a href="#">Part 2</a> ) ( <a href="#">Part 3</a> )
6 juil. 2011	<a href="#">BNN Headline - OSC Probes Canadian Companies in China</a>
30 juin 2011	BNN SqueezePlay – Competition Concerns for Maple
22 juin 2011	<a href="#">BNN Headline – “Bear Attacks” and How to Protect Investors from Unwarranted Assaults</a>
14 avril 2011	<a href="#">BNN Headline - National Securities Regulator? (3 Parts)</a>
6 avril 2011	<a href="#">CBC Lang &amp; O’Leary Exchange — Enforcement Gap (47 minutes into video)</a>
15 fév. 2011	<a href="#">BNN SqueezePlay—NYSE Takeover Red Flags</a>
21 déc. 2010	<a href="#">BNN SqueezePlay – Tipped Off</a>
12 nov. 2010	<a href="#">BNN SqueezePlay – Insider Trading in Canada</a>
4 oct. 2010	<a href="#">BNN Market Call – Wary of Leveraged ETFs</a>
26 juil. 2010	CBC Lang & O’Leary Exchange – Magna Transaction
4 mai 2010	<a href="#">BNN The Close – Regulation and Reform - National Securities Regulator</a>
19 nov. 2009	Canal Argent – Fraude financière: améliorer l’indemnisation des victimes
28 sept. 2009	Interview with Rob Carrick – Feeling ripped off, investors? You are not alone
21 sept. 2009	<a href="#">Interview with Rob Carrick – Some simple, good investments</a>
25 août 2009	<a href="#">Financial Post Video – Jonathan Chevreau’s Interview with Ermanno Pascutto</a>
8 août 2009	TV Appearance – Focus Ontario on Global TV
28 août 2009	<a href="#">CTV News Montreal – Federal Liberals meet Jones clients</a>

# Annexe D

## Couverture (Télévision) — 2009

- 27 juil. 2009 [Interview with Rob Carrick – Investment products that are not good for investors](#)
- 6 janv. 2009 [BNN – The Close: Are Retail Investors Adequately Protected When they Deal with Professionals in the Investment Industry? featuring FAIR Canada Director – Whipple Steinkrauss](#)

## Couverture de presse | Dossiers courants — 2011

- 22 déc. 2011 [Toronto Star - What they said about: A national securities regulator](#)
- 21 déc. 2011 [Toronto Star – Decision Day by Supreme Court on National Securities Watchdog](#)
- 5 déc. 2011 [Global News – Supreme Court set to rule on national securities regulator](#)
- 1<sup>er</sup> déc. 2011 [Globe and Mail – Canadian investors ‘gouged’ by fees](#)
- 1<sup>er</sup> déc. 2011 [Financial Post – Regulators must scrutinize Maple’s TMX bid: OSC](#)
- 1<sup>er</sup> déc. 2011 [Toronto Star – Maple bid a recipe for monopoly, critic warns](#)
- 28 nov. 2011 [Financial Post – Good news and bad news for TMX suitor Maple](#)
- 21 nov. 2011 [Investment Executive – FAIR Canada calls on Ottawa to strengthen OBSI](#)
- 21 nov. 2011 [Financial Post – FAIR urges Ottawa to make OBSI mandatory](#)
- 17 nov. 2011 [London South East \(www.lse.co.uk\) – Canada’s TMX deal to run gauntlet of public scrutiny New Brunswick Journal](#)
- 10 nov. 2011 [Toronto Star - OSC calls in police to probe Sino-Forest](#)
- 7 nov. 2011 [Financial Post – TMX Group’s Canadian equity exchanges lead in new listings](#) (même article publié dans le [Vancouver Sun](#))
- 6 nov. 2011 [thestar.com – Roseman: OSC’s investor panel bites back](#)
- 5 nov. 2011 [The Montreal Gazette - Occupy Wall Street: Reining in the rich](#)
- 28 oct. 2011 [Investment Executive – OSC advisory panel wants greater say in policymaking](#)
- 22 oct. 2011 [Financial Post – Planners should make plans](#)
- 21 oct. 2011 [Globe and Mail – OSC proposes ‘no-contest’ settlements](#)

## Couverture de presse | Dossiers courants — 2011

21 oct. 2011	<a href="#">The Star – OSC aims to speed up cases with new rules</a>
21 oct. 2011	<a href="#">Financial Post – OSC unveils new American-style enforcement measures</a>
17 oct. 2011	<a href="#">The Windsor Star – Good financial planners put clients first</a>
14 oct. 2011	<a href="#">Winnipeg Free Press – Know what you’re paying fund managers</a>
13 oct. 2011	<a href="#">Financial Post – Pierrie Lortie: Single national securities regulator wouldn’t better serve Canada’s needs</a>
12 oct. 2011	<a href="#">Investment Executive – FAIR Canada supports TSX corporate governance improvements</a>
7 oct. 2011	<a href="#">Investment Executive – FAIR Canada calls for better leverage regulation</a>
4 oct. 2011	<a href="#">Financial Post – Mediator under attack</a>
3 oct. 2011	<a href="#">Globe and Mail – Want more lower fee funds? Vote with your wallet</a>
28 sept. 2011	<a href="#">Globe and Mail – Let’s stop hiding the cost of mutual fund fees</a>
27 sept. 2011	<a href="#">Globe and Mail – Ottawa price probe asked to look at mutual fund costs</a>
27 sept. 2011	<a href="#">canoe.ca (Money) - FAIR Canada asks Flaherty to tackle high mutual fund fees</a>
27 sept. 2011	<a href="#">Toronto Sun – FAIR asks Flaherty to review high mutual fund fees</a>
26 sept. 2011	<a href="#">Investment Executive – OSC considering fiduciary duty for dealers and advisors</a>
23 sept. 2011	<a href="#">Investment Executive – Advisory panel gains traction (Page 1 – 2)</a>
23 sept. 2011	<a href="#">Investment Executive – Guest column: Fund Facts still seriously flawed</a>
23 sept. 2011	<a href="#">Investment Executive – Flying under the radar</a>
18 sept. 2011	<a href="#">Financial Post – Ombuds report fails to bridge gap between industry and mediator</a>
15 sept. 2011	<a href="#">Toronto Sun – Dishonest financial advisers slip through the cracks, FAIR says</a>
13 sept. 2011	<a href="#">Macleans - Really bad investment advice</a>
1 <sup>er</sup> sept. 2011	<a href="#">Investment Executive - Give SROs more power to collect fines, Fair Canada says</a>
26 août 2011	<a href="#">The Star – Tough to monitor company based in China</a>
26 août 2011	<a href="#">Financial Post – OSC claims potential fraud at Sino-Forest</a>

## Couverture de presse | Dossiers courants — 2011

26 août 2011	<a href="#">Investment Executive – Gripes hit OBSI</a>
26 août 2011	<a href="#">FP Street – OSC finally makes a big move</a>
17 août 2011	<a href="#">FP Street – Free bond price quotes could disrupt market model</a>
14 août 2011	<a href="#">Investment Executive – CSA proposes two-day limit for “fund facts” delivery</a>
28 juil. 2011	<a href="#">The Star – Maple Leaf adopts poison pill plan</a>
20 juil. 2011	<a href="#">Investment Executive – U.S. regulators seek penalties against RBC Capital Markets</a>
7 juil. 2011	<a href="#">Financial Post – Chinese listings already on the ropes</a>
7 juil. 2011	<a href="#">Investment Executive – Fund companies withholding investment risk methodology</a>
6 juil. 2011	<a href="#">The Star – Investor lessons from the Sino-Forest affair</a>
24 juin 2011	<i>Edmonton Journal</i> – Two controversies show dealings with China not always simple
22 juin 2011	<a href="#">BNN – Regulators face dilemma with Chinese companies</a>
21 juin 2011	<i>Financial Post</i> – Mud on our face
21 juin 2011	<a href="#">CTV News – A chill falls over Chinese stocks</a>
11 juin 2011	<a href="#">FP News – Stalemate threatens ombudsman</a>
8 juin 2011	<a href="#">Investment Executive – FAIR Canada calls for better protection for insurance buyers</a>
6 juin 2011	<i>Windsor Star</i> – Ombudsman for investors under fire
3 juin 2011	<a href="#">Financial Post – Investor groups lobby to save ombudsman</a>
30 mai 2011	<a href="#">Investment Executive – Gearing up to work with “fund facts”</a>
19 mai 2011	<a href="#">The Street – LinkedIn’s IPO: Why you Weren’t Invited</a>
13 mai 2011	<a href="#">CBC News – Securities regulator lawsuit is ‘very unusual’</a>
30 avril 2011	<a href="#">Globe and Mail – Whether penny stock or leveraged ETF, know what you are buying</a>
29 avril 2011	<a href="#">Investment Executive – Fatal flaw in feds’ plan?</a>
14 avril 2011	<a href="#">Globe and Mail – National Regulator no ‘slippery slope’, Ontario tells Supreme Court</a>

## Couverture de presse | Dossiers courants — 2011-2010

13 avril 2011	<a href="#">Investment Executive – National regulator necessary for proper oversight, Supreme Court hears</a>
14 mars 2011	<a href="#">Globe and Mail – In TMX/LSE merger, whose rules apply?</a>
14 mars 2011	<a href="#">Mining Markets – A cure for insider trading</a>
10 mars 2011	<a href="#">Globe and Mail - More protection urged for mutual fund investors</a>
7 mars 2011	MSN Money – Canada’s Worst Financial Scams
28 fév. 2011	<a href="#">The Wall Street Journal - Practice Management Canada: Discerning Fraud In Investment Practice</a>
25 fév. 2011	<a href="#">Moneyville.ca - Investment fraud victims deserve a better deal</a>
24 fév. 2011	<a href="#">Investment Executive – Codify requirement to put clients’ best interests first: FAIR Canada</a>
23 fév. 2011	<i>Financial Post</i> – Fraudsters not put off by penalties
19 fév. 2011	Global-Investment-Institute.com – FAIR Canada is an organization dedicated to fighting fraud
19 fév. 2011	<a href="#">Montreal Gazette - Inadequate investor protection a ‘disgrace’</a>
18 fév. 2011	<i>Globe and Mail</i> – Fraud report urges whistleblower requirement, tipping rewards
18 fév. 2011	<i>Montreal Gazette</i> - Isn’t it finally time to protect investors?
18 fév. 2011	<a href="#">Investment Executive – Investor rights group calls for fix to Canada’s financial fraud problem</a>
9 fév. 2011	<a href="#">Globe and Mail – Technology savings a big driver of deal</a>
21 déc. 2010	<a href="#">BNN SqueezePlay – Tipped Off</a>
Déc. 2010	<a href="#">2011 Investment Executive Canadian Investment Guide</a>
1 <sup>er</sup> déc. 2010	<a href="#">Investment Executive - Investor rights group calls on Ontario to strengthen retirement</a>
16 nov. 2010	<a href="#">Globe and Mail – Ensuring secrets stay that way</a>
1 <sup>er</sup> nov. 2010	<a href="#">Investment Executive - OSC facing major challenges</a>
19 oct. 2010	<i>The Globe and Mail</i> – Do your shares have the power?
17 sept. 2010	Canadian Business Online – Earl Jones: Who’s in charge?
16 sept. 2010	<a href="#">Macleans – The brawl on Bay Street</a>

## Couverture de presse | Dossiers courants — 2011-2010

7 sept. 2010	<i>The National Post</i> – Who’s Got Your Back?
30 août 2010	<i>The Financial Post</i> – Checking on your advisor just got easier
17 août 2010	<i>The Financial Post</i> – OSC in need of overhaul
15 août 2010	<a href="#">Investment Executive – FAIR Canada calls for appointment of an “investor-focused” OSC chair</a>
23 juil. 2010	<i>The Financial Post</i> – Magna deal shows not all investors are equal
19 juil. 2010	<a href="#">Canadian Couch Potato – Another Reason to Distrust the Fund Industry</a>
14 juil. 2010	<a href="#">Investment Executive – Many groups seek intervener status in single regulator court case</a>
12 juil. 2010	<a href="#">Investment Executive – CSA criticized for slow pace of mutual fund disclosure reform</a>
8 juil. 2010	<a href="#">Investment Executive – Tougher regulation of scholarship plans needed: FAIR Canada</a>
2 juil. 2010	<a href="#">The Financial Post – Trailer fees are first to go</a>
17 juin 2010	<a href="#">Reuters – UPDATE 2—Magna documents may not seal Stronach deal</a>
16 juin 2010	<i>Globe and Mail</i> – Globe Investor – More line up to fight Magna deal
15 juin 2010	Canadian Business Online – Ontario regulator opposes Magna’s plan to end its dual-class structure
15 juin 2010	Victoria Times Colonist – OSC attempts halt on Magna share deal
15 juin 2010	<a href="#">The Toronto Star – Securities watchdog seeks to stop Magna deal</a>
15 juin 2010	<i>The Financial Post</i> – Group calls for hearing into Stronach deal
15 juin 2010	<i>The Financial Post</i> – OSC says Stronach share deal should be stopped
15 juin 2010	<i>The Calgary Herald</i> – Regulator opposes Magna conversion
15 juin 2010	<a href="#">The Investment Executive – FAIR Canada calls on OSC to quash Magna share proposal</a>
15 juin 2010	<a href="#">Globe Investor Streetwise Blog – Stronach will get his payday</a>
23 mai 2010	Canadian Business Online - Insider trading detection, enforcement needs to be beefed up: experts
17 mai 2010	<i>The Windsor Star</i> - Investors protect their own interests
24 avril 2010	<a href="#">CBC News – Canada’s biggest exchanges faces rivals</a>

## Couverture de presse | Dossiers courants — 2010

6 avril 2010	<a href="#">Investment Executive – No shortage of options for IIROC arbitration reform</a>
Printemps 2010	<a href="#">Virage – Be a well informed investor</a>
8 mars 2010	<a href="#">Investment Executive – The Elephant in the Room</a>
28 fév. 2010	<a href="#">Investment Executive – Investor Advisory Panel to give input on OSC initiatives</a>
28 fév. 2010	<a href="#">The Unbiased Portfolio – Follow up on FAIR</a>
19 fév. 2010	<a href="#">Investment Executive – It’s time to fight scammers</a>
15 fév. 2010	<a href="#">Investment Executive – OSC urged to create panel for small investors</a>
31 janv. 2010	<a href="#">Bryan Borzykowski – How to Spot Weasel Words that Can Sink Your Portfolio</a>
Mi-nov. 2009	<a href="#">Investment Executive – Investor Protection is Priority No. 1</a>
2 sept. 2009	<a href="#">National Post – Here for the Little Guy</a>
Août 2009	<a href="#">The Bottom Line – Inside trades ‘rampant,’ says FAIR boss</a>
Été 2009	<a href="#">Argyle Magazine – To Be Fair</a>
23 janv. 2009	<a href="#">TMCNet.com - FAIR Canada Applauds OSC Decision in HudBay Case and Urges TSX to bring shareholder approval requirements in line with major markets</a>
9 nov. 2009	<i>Financial Post</i> - Canada struggles to tackle insider trading problem
21 oct. 2009	Investment Executive – Investor organization calls for improvements to CSA point of sale initiative
28 août 2009	<a href="#">CTV News Montreal – Federal Liberals meet Jones clients</a>
12 août 2009	<i>Financial Post</i> – Edward Waitzer: The client must always come first
28 juil. 2009	<i>The Globe and Mail</i> – Globe Investor – It’s time to bring fairness to bond market
13 avril 2009	<i>Globe and Mail Report on Business</i> – TSX proposal on takeovers gets cold response
13 avril 2009	<a href="#">Investment Executive – FAIR Canada pleased with OSC plans for Investment Secretariat</a>
30 janv. 2009	<a href="#">Investment Executive – FAIR Canada urges TSX to bring shareholder approval requirements in line with major markets</a>
25 janv. 2009	<a href="#">Investment Executive – FAIR Canada applauds OSC decision in HudBay case</a>

## Couverture — Conférence FAIR Canada/Hennick Centre — Obligation fiduciaire (presse)—2010

5 mai 2010	<a href="#">CTV – Whose interest does your financial adviser have at heart?</a>
4 mai 2010	<a href="#">Globe and Mail – Do advisors put your interests first?</a>
26 avril 2010	<i>Globe and Mail</i> – It’s high time to prevent conflicts of interest
7 avril 2010	<a href="#">Globe and Mail – Globe Investor – Brokers balk at rule change to put clients’ interests first</a>
6 avril 2010	<a href="#">Investment Executive – Should advisors become fiduciaries?</a>
5 avril 2010	<a href="#">Law Times – Lawyers clash over imposing statutory fiduciary duties for financial advisers</a>
1 <sup>er</sup> avril 2010	<a href="#">Globe and Mail – Globe Investor – Let’s get the ethics clear here</a>
1 <sup>er</sup> avril 2010	<a href="#">Globe and Mail ROB – Canada unlikely to see a ban on fund commissions</a>
30 mars 2010	<a href="#">Globe and Mail – Tougher rules sought for financial advisers</a>
28 mars 2010	<a href="#">Investment Executive – Opinions divided over whether fiduciary standard should apply to Canadian advisors</a>
28 mars 2010	<a href="#">Investment Executive – Imposing a fiduciary duty advisors would increase complexity, not protection</a>

## Couverture — Marchés monétaires et FPC (presse) — 2010

8 avril 2010	<a href="#">The Toronto Star – Money fund investors missing out</a>
18 mars 2010	<a href="#">Ellen Roseman.com – Today’s low, low interest rates</a>
15 mars 2010	<a href="#">financial-planning.com – Canadian Activist Group Tells Investors: Get Out of Money Funds</a>
12 mars 2010	advisor.ca – Money market funds should go: report
12 mars 2010	<i>National Post</i> – Money market funds paying nothing or losing money: FAIR report
12 mars 2010	Wall Street Journal Online – Getting Personal Canada: Money Market Investors Missing Out
11 mars 2010	<i>Globe and Mail</i> – Globe Investor – Money market funds are losers: investor rights group
11 mars 2010	Canadian Business Online – FAIR Canada Issues Report on Money Market Funds...
11 mars 2010	<a href="#">Investment Executive – Money market investors missing out on returns: FAIR</a>

## Couverture — FNB à levier et rendement inverse (presse) — 2010-2009

15 avril 2010	<i>The Financial Post, Calgary Herald, Ottawa Citizen, Vancouver Sun</i> - Signs of ETF industry's growing sophistication
15 avril 2010	<a href="#">National Post, Montreal Gazette - Pair-trading ETF only for the brave</a>
1 <sup>er</sup> mars 2010	<a href="#">Globe and Mail – Globe Investor – BetaPro eyes Australia for its leveraged ETFs</a>
26 janv. 2010	<a href="#">Canadian Couch Potato – The Trouble with Leveraged ETFs</a>
6 janv. 2010	<i>The Globe and Mail</i> – Globe Investor – BetaPro markets leveraged ETFs through Blackberry
24 déc. 2009	<i>Financial Post</i> – A New Twist on Exchange Traded Funds
20 nov. 2009	<a href="#">Morningstar – Leveraged buyers beware</a>
9 nov. 2009	<a href="#">The Globe and Mail – Globe Investor – Leveraged ETFs in the Crosshairs</a>
10 sept. 2009	<i>Financial Post</i> – Horizons BetaPro ramps up its paid PR campaign on leveraged ETFs
10 juil. 2009	<a href="#">The Globe and Mail – Report on Business – The trouble with leveraged ETFs</a>
18 juin 2009	<a href="#">ETF Database – Canadian Regulators Respond to Industry</a>
12 juin 2009	<i>The Globe and Mail</i> – Globe Investor – Industry watchdog issues warning on leveraged ETFs
12 juin 2009	<i>Financial Post</i> – Regulator cautions dealers on ETF sale
12 juin 2009	<a href="#">Investment Executive – IIROC spells out sales obligations for leveraged ETFs</a>
Juin 2009	<a href="#">Canadian MoneySaver – Leveraged Exchange-Traded Funds</a>
1 <sup>er</sup> juin 2009	<i>Financial Post</i> – How “risky” leveraged inverse ETFs might be used to reduce risk
31 mai 2009	London Financial Times – Investors warned about niche ETFs
30 mai 2009	<a href="#">Toronto Star – Leave BetaPro's ETFs to the professionals</a>
28 mai 2009	Sympatico MSN Finance – Are ETFs a better investment than stocks or mutual funds?
23 mai 2009	<a href="#">ETF2X (A Blog Devoted to The Intelligent Application of Proprietary Timers to Double Exposure ETF's)</a>
22 mai 2009	<a href="#">Morningstar.ca</a>
22 mai 2009	<a href="#">Canadian Capitalist – A Canadian Personal Finance Blog – This and That: Leveraged ETFs, CreditCard Legislation and more...</a>

# Annexe D

## Couverture — FNB à levier et rendement inverse (presse) — 2009

- 21 mai 2009 [ETF Daily News – Simple is best with ETFs - \(same as Financial Post article\)](#)
- 21 mai 2009 [The Financial Post – Simple is best with ETFs](#)
- 16 mai 2009 [ETF Daily News – Canadian Investor blasts makers of leveraged ETFs - \(same as The Market Guardian article\)](#)
- 15 mai 2009 [Morningstar.ca – FAIR Canada turns up the heat on leveraged BetaPro ETFs](#)
- 15 mai 2009 [Investment Executive - FAIR Canada issues investor warning on leveraged and inverse ETFs](#)

## Couverture en français (presse)—2011-2009

21 fév. 2011	<a href="#">Les Affaires – FAIR Canada veut un organisme dédié à combattre la fraude</a>
19 fév. 2011	<a href="#">Le Devoir – FAIR Canada demande à Ottawa de créer une brigade antifraude</a>
25 sept. 2010	<a href="#">Le Devoir – La transparence en Bourse – Des provinces veulent alléger le fardeau des petites sociétés</a>
24 sept. 2010	<a href="#">Finance et investissement – Commission unique: FAIR Canada appuie le projet</a>
23 sept. 2010	<a href="#">Conseiller – Valeurs mobilières: FAIR Canada devant la Cour suprême</a>
28 juil. 2010	<a href="#">Le Devoir – Selon un rapport de FAIR Canada, la Bourse de Toronto est en conflit d'intérêts</a>
15 juil. 2010	<a href="#">Le Devoir – Valeurs mobilières – Bachand ne veut pas plus d'une agence unique et décentralisée</a>
12 juil. 2010	<a href="#">Finance et investissement – Les ACVM, trop lentes aux yeux de FAIR Canada</a>
12 avr. 2010	<a href="#">Le Devoir – Ces fonds qui ne rapportent rien</a>
Printemps 2010	<a href="#">Virage – Be a well informed investor</a>
16 mars 2010	<a href="#">Conseiller – Fonds de marché monétaire : des rendements nuls qui coûtent cher à vos clients!</a>
2 mars 2010	<a href="#">Conseiller – Investiguer avant d'investir? Pour quoi faire?</a>
Mars 2010	<a href="#">Protégez Vous – Complicqués et incomplets</a>
23 nov. 2009	Protégez-Vous – FAIR se porte à la défense des petits investisseurs
24 oct. 2009	<a href="#">LesAffaires.com - Il lance et compte, mais encore faut-il bien compter</a>
18 oct. 2009	<a href="#">Le Devoir – Un groupe de défense des investisseurs a la table des grands</a>
Oct. 2009	Le Conseiller – FAIR, la réplique des investisseurs
15 sept. 2009	<a href="#">L'Express – Maître Ilana Singer Le Droit et Nos Droits</a>
13 avr. 2009	<a href="#">Gouvernance</a>